



GENRE & AIDE HUMANITAIRE

Pourquoi et comment la DDC devrait-elle intégrer la dimension genre dans l'aide humanitaire?



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Sommaire

Introduction	2
Qu'est-ce que l'aide humanitaire?	4
Qu'est-ce que la dimension genre?	4
Comment la dimension genre se manifeste-t-elle dans des conflits, des crises et des catastrophes?	6
Pourquoi intégrer la dimension genre dans l'aide humanitaire?	10
Pourquoi se préoccuper de la dimension genre dans une situation d'urgence?	14
En quoi consiste l'approche genre dans l'aide humanitaire?	15
Références bibliographiques (autres check-lists, guides et outils)	20
Autres références	22

Annexe I: Check-list sexospécifique générale

Annexe II: Six principes pour l'égalité entre hommes et femmes en situations d'urgence et de reconstruction

Annexe III: Check-lists thématiques

Introduction

Le présent rapport «Genre et Aide humanitaire» fournit des informations détaillées et une aide méthodologique en vue d'intégrer l'égalité entre hommes et femmes dans la planification, la réalisation, le suivi et l'évaluation des interventions menées au titre de l'aide humanitaire.

La Direction du développement et de la coopération (DDC) s'emploie à promouvoir l'égalité entre hommes et femmes dans le droit fil des efforts déployés par la Suisse aux plans national et international (dans le cadre, entre autres, de la Plate-forme d'action de Beijing et de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes). C'est au début des années 1990 que la DDC a intégré la dimension genre dans ses activités sous forme de thème transversal; depuis 2003, elle mène en l'espèce une politique nouvelle (Promouvoir l'égalité entre hommes et femmes: une clé pour réduire la pauvreté et instaurer un développement durable, 2003). Cette politique s'applique à tous les domaines d'action de la DDC – coopération bi- et multilatérale, aide humanitaire – et vise à garantir que les interventions multiplient les chances pour les femmes et les hommes d'exercer leurs droits sur un pied d'égalité et d'accéder à parts égales aux bienfaits du développement. Elle s'inscrit dans une vocation plus générale de la DDC de combattre les inégalités structurelles et les déséquilibres des rapports de force.

Afin de faciliter l'application de sa politique en matière d'égalité, la DDC a élaboré un guide qui aborde des questions clés à se poser pour intégrer la dimension genre et propose des outils pouvant être adaptés à différentes situations (L'Égalité Hommes-Femmes en Pratique – Un manuel pour la DDC et ses partenaires, 2003). Des fiches pratiques sont disponibles sur les sujets suivants: définitions; stratégies pour l'intégration de l'égalité; analyse différenciée selon le genre; cadre d'analyse; analyse genre au sein de la famille et de la communauté; la perspective genre dans l'analyse d'un pays, d'une politique ou d'un secteur, dans les programmes par pays, dans les programmes et les projets, dans les organisations, dans les partenariats; suivi des programmes et évaluation; coopération multilatérale. Ce dossier comprend également une liste de sites Internet.



Le rapport «Genre et Aide humanitaire» s'adresse en priorité aux collaborateurs et collaboratrices, aux coordinateurs et coordinatrices, aux consultants, consultantes et aux partenaires de la DDC chargés de planifier, de réaliser, de suivre et d'évaluer les interventions relevant de l'aide humanitaire. Il explicite la dimension genre de cette aide en abordant des sujets tels que la traite d'êtres humains, la prostitution, le VIH/sida, les violences sexospécifiques, la sécurité physique, l'eau et l'assainissement, la conception des sites et des abris, l'alimentation et l'agriculture dans les situations d'urgence. Sur chacun de ces points, il établit une liste de questions clés et formule des directives minimales pour soutenir les efforts déployés par les collaborateurs et collaboratrices, les consultants et les partenaires de la DDC pour intégrer l'égalité entre hommes et femmes dans l'aide humanitaire. La dernière partie du document fournit des références bibliographiques (check-lists, guides et outils).





Qu'est-ce que l'aide humanitaire?

La DDC apporte une aide spécifiquement humanitaire aux populations frappées par des catastrophes naturelles ou des conflits armés. L'aide humanitaire peut revêtir diverses formes – prestations en nature telles que distribution de nourriture, contributions financières, envoi d'experts, d'expertes et de groupes d'intervention (surtout en cas de catastrophe). Les opérations d'aide humanitaire font la distinction entre:

- **les conflits:** guerres, guerres civiles et confrontations similaires,
- **les crises:** débâcle de l'ordre public et absence de réseaux de couverture sociale,
- **les catastrophes:** catastrophes naturelles telles que séismes, inondations ou sécheresse et catastrophes technologiques, à savoir nucléaires, biologiques ou chimiques et autres destructions importantes qui mettent des vies humaines en danger.

L'aide humanitaire de la Confédération a pour but de sauver des vies et de soulager la souffrance partout dans le monde. Elle fournit, d'une part, une aide directe en déployant immédiatement des équipes d'experts du Corps suisse d'aide humanitaire (CSA) en cas de catastrophe naturelle ou de conflit armé. D'autre part, elle soutient les organisations humanitaires partenaires et contribue à la résolution des conflits ainsi qu'à la réduction des risques de catastrophe. L'aide humanitaire de la Confédération intervient à plusieurs niveaux: prévention, secours d'urgence, reconstruction, plaidoyer (advocacy) pour la prévention des crises, des conflits et des catastrophes et mobilisation de l'aide en faveur des personnes touchées.



Qu'est-ce que la dimension genre?

«C'est un garçon ou une fille?» – telle est bien souvent la première question que l'on pose à la naissance d'un enfant, des États-Unis à la Jordanie, en passant par la Chine. Une fois le sexe déterminé, de nombreuses influences sociales vont entrer en jeu pour faire en sorte que le petit garçon ou la petite fille adopte un comportement conforme aux normes attribuées à son sexe. Si l'enfant ou plus tard l'adulte s'écarte de ces normes, il peut être puni, ridiculisé, battu, ou pire encore. On appelle **socialisation de genre** le processus par lequel nous apprenons à répondre à ces attentes et à jouer **le rôle** qui nous est assigné. Ces rôles sont souvent inégaux entre filles et garçons, entre femmes et hommes (même si ce n'est pas toujours la gent masculine qui s'en sort le mieux).

Les émotions ressenties par un individu sont étroitement liées au phénomène de socialisation de genre. Par exemple, le sentiment de honte que peut éprouver une femme violée, au-delà du caractère traumatisant de cet événement, vient du processus de socialisation qui, souvent, apprend aux femmes que le sexe avant ou hors mariage est synonyme de déshonneur pour elles et pour toute leur famille. De même, un homme qui est incapable de protéger son épouse et ses enfants peut avoir l'impression d'avoir échoué s'il a été élevé avec l'idée que





l'homme est le protecteur de la famille. Il est donc nécessaire d'aborder la dimension genre selon une approche **psychosociale**, en aidant les uns et les autres à gérer les aspects émotionnels et psychologiques, tout en remettant en question les conditionnements sociaux liés au genre qui font peser un poids supplémentaire sur les individus et les rendent plus vulnérables.

L'égalité hommes-femmes se définit comme la liberté de développer ses aptitudes personnelles et de faire des choix sans être limité par les rôles liés au genre. Elle est réalisée lorsque hommes et femmes jouissent de biens sociaux, d'avantages, de ressources et de rémunérations équivalents. Une politique de l'égalité ne vise nullement à rendre les hommes et les femmes identiques, mais à instaurer et à préserver l'égalité des chances.
(DDC 2003)

Comment la dimension genre se manifeste-t-elle dans des conflits, des crises et des catastrophes?

Les femmes et les hommes sont différemment vulnérables

■ Dans les régions touchées par le tsunami, les femmes et les filles ne savaient souvent pas nager. La plupart portaient des vêtements – longs saris, par exemple – qui les entraînaient vers le fond. Ce sont aussi elles qui se préoccupèrent des enfants avant de fuir. Les femmes et les filles furent ainsi, dans bien des régions, plus nombreuses à périr noyées que les hommes et les garçons. (*Gender and Disaster Network, 2005*)

■ Les conflits violents sont souvent alimentés par des leaders qui exploitent le sentiment d'impuissance des hommes et des garçons. Au Rwanda, au Nigeria et en Sierra Leone, par exemple, les chefs locaux ont poussé nombre de jeunes hommes et de garçons à prendre les armes en les manipulant et en invoquant des idéaux faussés de ce qui fait un homme, un «vrai». (*Centre for Human Dialogue, 2006, cité dans DFID, DRAFT Gender Equality Action Plan*)



Les situations d'urgence peuvent avoir des effets différents sur les femmes et les hommes, ainsi que sur les garçons et les filles, à cause de leurs rôles, de leurs rapports et de leurs inégalités respectifs. Ainsi, les hommes se battent-ils plus spontanément en cas de conflit, risquant plus souvent d'être blessés, voire de mourir au combat. Ils risquent aussi d'être exécutés s'ils refusent de combattre et sont accusés de se montrer trop peu «virils» pour défendre leur nation, leur clan ou leur famille.

Du fait qu'elles ont la charge de s'occuper du foyer, les femmes voient leurs tâches s'alourdir lorsque privations, traumatismes et maladies frappent leur famille. Dans les sociétés où ce sont elles qui assument la principale responsabilité du travail, elles sont soumises à une pression accrue. Il en va de même lorsqu'elles sont contraintes de reprendre les tâches qu'effectuaient les hommes partis à la guerre ou en exil.

En situation de conflit, la violence sexuelle contre les femmes augmente elle aussi fréquemment. Ce phénomène peut causer de graves problèmes physiques et psychologiques et contribuer à la transmission du VIH/sida et d'autres maladies sexuellement transmissibles. Si les hommes sont moins exposés que les femmes, ils ne sont pas à l'abri de violences sexuelles. L'examen de plusieurs études portant sur les enfants victimes



d'abus sexuels et concernant 20 pays a montré que les filles étaient trois fois plus souvent touchées que les garçons. Dans tous les pays, les auteurs étaient en très grande majorité des hommes lorsque les victimes étaient de sexe féminin (plus de 90%), tandis que les proportions variaient lorsque les victimes étaient de sexe masculin (Finkelhor D. 1994). La violence sexuelle contre les hommes a manifestement été utilisée comme une arme de guerre dans des contextes tels que la guerre en ex-Yougoslavie et le conflit en Irak (Petchesky 2005).

Le fait d'être un homme ou une femme influe sur la capacité de réagir et de s'en sortir

En règle générale, les hommes ont un meilleur accès aux revenus, aux terres, aux ressources économiques, au pouvoir politique et à l'information et les contrôlent plus facilement. Lors de crises, cette situation peut désavantager les femmes. Il peut être difficile, voire impossible de remplir certaines obligations sociales et culturelles essentielles qui font partie de la vie quotidienne. Sous les effets combinés d'une demande accrue et de la pression économique, des femmes comme des hommes peuvent être amenés à se prostituer, même si les femmes sont plus nombreuses que les hommes à le faire. Les unes comme les autres peuvent être victimes de la traite d'êtres humains.

Les femmes au foyer et les jeunes mères déplacées suite aux inondations ont eu davantage de peine à trouver du travail rémunéré ou d'autres possibilités de revenus. Les femmes qui avaient perdu leurs maigres biens ainsi que les économies de toute une vie n'ont pas été en mesure de compenser les pertes subies, même des décennies plus tard. Cette situation a compromis leur sécurité dans le cadre des relations familiales.

Madhavi Ariyabandu, Programme Manager – Disaster Mitigation, ITDG – South Asia (cité dans ISDR 2002, p. 4)





Les crises peuvent modifier les rôles de chaque sexe, renforçant ou atténuant les inégalités

Certaines situations de détresse accentuent les inégalités. On constate ainsi que des normes sociales et des préoccupations de sécurité ont pour effet de restreindre la mobilité des femmes, compliquant leur accès à l'aide humanitaire. Mais ces bouleversements peuvent aussi avoir des répercussions sur les rôles traditionnels, les femmes assumant alors des fonctions publiques jusque-là réservées aux hommes. Précarité accrue et autres changements dans la répartition des tâches peuvent par ailleurs amener des hommes à accomplir des travaux auparavant effectués par les femmes, comme d'aller chercher du bois et de l'eau.

Les guerres ont bouleversé la vie des femmes. Autrefois, le nombre de femmes qui travaillaient était limité. Il y avait une certaine honte à travailler pour une femme, à l'exception des commerçantes d'un certain âge ou de quelques femmes instruites qui travaillaient dans des bureaux... Nos maris travaillaient et nous restions à la maison. Mais depuis que les troubles ont éclaté, il est rare de trouver une femme chez elle. Les circonstances les ont forcées à sortir. Celle qui a des enfants travaille pour eux; celle qui n'en a pas doit travailler pour survivre.

*Amina, Somaliland
(cité dans GTZ 2001, p. 9)*

La répartition des rôles liés au genre présente à la fois des obstacles et des opportunités pour les femmes et les hommes, qu'ils se conforment à ces normes ou qu'ils y résistent. Le schéma ci-après résume diverses manières de se retrouver gagnant(e) ou perdant(e) selon son sexe en cas de crise, de conflit ou de catastrophe.





	gagnant(e)	perdant(e)
Femmes	<p>Leur condition traditionnelle peut éviter aux femmes d'avoir à se battre.</p> <p>La prostitution peut être un moyen de survivre ou de se procurer des revenus.</p> <p>Des changements de rôles en période de troubles sociaux peuvent ouvrir aux femmes de nouvelles perspectives.</p> <p>Les agences d'aide humanitaire qui appliquent une stratégie sexospécifique offrent aux femmes des possibilités nouvelles.</p>	<p>Les femmes peuvent être moins bien préparées: par exemple lorsque certaines normes culturelles les empêchent d'apprendre à nager ou à courir, elles risquent davantage de se noyer lors d'inondations.</p> <p>Si des femmes défient les normes sociales – par exemple en combattant –, cela risque de les pénaliser sur le plan économique et de réduire leurs chances de se marier.</p> <p>Les femmes ont moins accès que les hommes aux revenus, aux terres, au pouvoir politique et à l'information. Elles sont en outre soumises à des restrictions touchant entre autres à leur mobilité. Ces handicaps entravent leur capacité à affronter certaines crises.</p> <p>Le manque de ressources économiques peut contraindre les femmes à se prostituer et/ou à avoir des relations sexuelles non protégées. Le trafic risque d'augmenter. Les femmes sont aussi plus vulnérables que les hommes aux violences sexuelles, dont les effets sont aggravés par des idées de chasteté et de pureté qui provoquent la honte et l'exclusion sociale des survivantes.</p> <p>C'est souvent aux femmes qu'il incombe de soigner les malades, blessés et traumatisés au sein de la famille et dans la communauté.</p>
Hommes	<p>Les hommes ont généralement un meilleur accès aux informations et aux ressources nécessaires pour se préparer aux catastrophes naturelles, aux crises politiques et aux conflits, et pour gérer ces situations.</p> <p>En général, les hommes accèdent plus facilement aux ressources – indemnités de démobilisation et assistance humanitaire – et en ont, de ce fait, un meilleur contrôle.</p> <p>D'une manière générale, les hommes sont moins exposés à des situations de violence sexuelle et domestique.</p>	<p>On considère souvent qu'il est normal pour un homme de courir des risques – par exemple à la guerre, dans les rapports sexuels ou avec des drogues –, ce qui a des incidences sur la santé (p. ex. lésions ou VIH/SIDA).</p> <p>Les hommes qui assument leur rôle masculin vont au combat et à la mort. Ceux qui refusent de se battre risquent d'être exclus ou d'être exécutés.</p> <p>Les hommes qui n'arrivent pas à nourrir et à protéger leur famille peuvent avoir un sentiment d'échec.</p> <p>Les hommes qui subissent des violences sexuelles se sentent souvent humiliés, atteints dans leur virilité. Cela étant, ils peuvent avoir de la peine à dénoncer ces violences, d'autant que les services d'aide sont généralement axés sur les femmes.</p>

Tableau 1. Possibilités d'être gagnant(e) ou perdant(e) selon son sexe en situation de crise, de conflit ou de catastrophe





Pourquoi intégrer la dimension genre dans l'aide humanitaire?

Dans le camp X, le directeur d'une importante ONG est interpellé, au début de l'intervention: on lui demande de tenir compte des besoins alimentaires particuliers des femmes chefs de famille, soit un groupe représentant 15% de la population du camp. Préoccupé par d'autres problèmes, il décide de ne pas donner suite à cette requête. Quatre mois plus tard, il découvrira que le taux de mortalité infantile dans les familles dirigées par des femmes est quatre fois plus élevé que celui du reste de la population du camp.

(Women's Commission for Refugee Women and Children 1997, p. 1)

L'aide humanitaire n'est pas neutre face aux inégalités entre hommes et femmes

Certains programmes d'aide humanitaire ont été menés en partant du principe que les hommes et les femmes vivent les crises et y réagissent de la même manière, qu'ils partagent des intérêts et des besoins communs indépendamment de leur sexe. L'aide humanitaire a souvent été organisée selon des idées qui reposent sur l'expérience masculine. Négligeant la réalité sociale des relations entre les sexes et les besoins particuliers des femmes, cette approche déséquilibrée a fréquemment empêché d'atteindre les objectifs visés.

Le personnel humanitaire peut parfois intégrer uniquement des représentants d'un seul sexe, telles des forces de maintien de la paix ou des équipes de démineurs exclusivement composées d'hommes. Il est important de veiller à former et à employer des femmes et des hommes pour accomplir les différentes tâches humanitaires et de prendre en compte la dimension genre afin d'éviter le développement d'une culture macho favorisée par un environnement strictement masculin.



L'aide humanitaire peut être plus efficace lorsqu'elle adopte une perspective genre qui

- aide à mieux comprendre une situation, à mettre en lumière les différences entre femmes et hommes, entre filles et garçons, plutôt que de croire que tout le monde fait face à une catastrophe de la même façon;
- permet d'élaborer de meilleures interventions qui tiennent compte de ce qui empêche certains groupes de participer aux efforts humanitaires, et qui répondent aux besoins des femmes et des hommes, des filles et des garçons, plutôt qu'à ceux d'une partie seulement de la population;
- contribue à convaincre tous les exclus – qu'il s'agisse de femmes ou de certaines catégories d'hommes, tels ceux qui refusent de se battre – de reconstruire une société plus équitable et d'instaurer un climat de paix et de sécurité fiable et durable; ces personnes sont mieux aptes à participer aux efforts de reconstruction si leurs besoins vitaux (nourriture et soins médicaux en particulier) sont couverts;
- veille à ce que les programmes humanitaires intègrent pleinement le principe de la non-discrimination (entre hommes et femmes, respectivement entre garçons et filles);
- permet de mieux s'adapter aux changements de rôles provoqués par les crises: il s'agit d'aider les femmes devenues «chefs» de famille (p. ex. autonomie économique), d'aider les hommes à assumer de nouvelles situations où ils n'ont plus ce statut, d'aider hommes et femmes à exercer des activités non traditionnelles (femmes chauffeurs, hommes ramasseurs de bois ou porteurs d'eau);
- met en lumière les mécanismes du pouvoir, demande aux professionnels de l'aide humanitaire d'examiner qui détient le pouvoir, qui joue le rôle de porte-parole et comment fonctionne la dynamique du pouvoir au sein d'une communauté donnée; cela permettra à l'agence humanitaire de mieux cibler les destinataires de son travail plutôt que de perpétuer les inégalités existantes; le fait de reconnaître les personnes dépourvues de pouvoir peut aussi contribuer à apaiser les conflits;
- permet de faire la transition entre l'aide humanitaire et la coopération au développement.

De nombreux accords internationaux spécifient la nécessité de prendre en considération la dimension genre

Nombre d'instruments du droit international abordent les inégalités entre hommes et femmes et combattent les discriminations, tels que la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDEF – ratifiée par la Suisse en 1997), le Pacte international relatif aux droits civils et politiques (PIDCP) et le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (PIDESC), tous deux ratifiés par la Suisse en 1992. Par ailleurs, plusieurs résolutions de haut niveau – Déclaration et Programme d'action de Beijing (1995), Résolution 1325 du Conseil de sécurité des Nations Unies sur les femmes, la paix et la sécurité (adoptée en octobre 2000) – réaffirment l'importance de prendre en compte les discriminations et difficultés particulières auxquelles les femmes peuvent être confrontées. La Résolution 1325 reconnaît l'importance de comprendre l'impact des conflits armés sur les femmes et les filles et souligne la nécessité de mettre en place des mesures efficaces pour garantir leur protection tout comme leur participation pleine et entière aux processus de paix (*BRIDGE 2003 SRC, p. 8*).



Prendre en considération la dimension genre fait partie de la politique de la DDC

La DDC est tenue d'intégrer l'égalité des sexes dans tous ses programmes, y compris dans l'aide humanitaire, qui a pour mission d'aider quiconque en a besoin indépendamment de son sexe. Cet objectif d'impartialité implique de prendre en compte la dimension genre dans les interventions. L'aide humanitaire de la DDC vise en outre à secourir les plus vulnérables, notamment les femmes et les enfants. Il faut que s'instaure un processus de réelle consultation incluant hommes et femmes. Le fait d'intégrer le principe des droits humains dans le domaine du développement – donc de considérer les bénéficiaires de l'aide humanitaire comme des ayants droit – signifie également vouer davantage d'attention aux droits des femmes.


Les interventions de la DDC comprennent prévention, aide en cas de catastrophe, aide à la reconstruction et plaidoyer (advocacy). Le document intitulé «Advocacy Guidelines – humanitarian aid of the Swiss Confederation» en expose les principes et souligne la nécessité de se concentrer sur les femmes et les problèmes qui les affectent particulièrement. Priorités retenues par ces lignes directrices: la traite d'êtres humains, la violence à l'égard de femmes et d'enfants, les abus sexuels sur des femmes, le plaidoyer en faveur des populations oubliées dans les situations de guerre ou d'après-guerre, la protection des groupes les plus vulnérables. Cette importance accordée au plaidoyer témoigne de la nécessité de faire le lien entre aide humanitaire et coopération au développement. L'attention portée aux aspects cruciaux des relations hommes-femmes lors de crises et de catastrophes peut faciliter la transition vers un développement à long terme intégrant mieux la dimension genre.



Pourquoi se préoccuper de la dimension genre dans une situation d'urgence?

Comme démontré ci-dessus, l'attention accordée au «genre» accroît l'efficacité des interventions et sauve des vies. Il convient toutefois de se montrer pragmatique et de tenir compte du contexte. La perspective genre doit non pas prendre la forme de règles rigides qui ralentiraient les secours, mais donner d'emblée le ton de l'intervention afin de rendre celle-ci plus efficace. Il s'agit de s'occuper dès le départ de ces questions fondamentales plutôt que de faire des erreurs qui entraîneraient par la suite des problèmes et des retards. Comme dans d'autres domaines, la réaction minimale en situation d'urgence ne sera pas la même qu'une intervention plus élaborée dans un contexte stabilisé, mais il s'agit de penser à la transition, les premiers secours devant préparer la reconstruction. On observe une tendance des donateurs internationaux à accroître l'aide d'urgence au détriment des

fonds consacrés au développement durable. Il apparaît ainsi plus important que jamais d'utiliser les fonds de secours dans une perspective à long terme incluant la problématique de l'égalité hommes-femmes.

 Nous nous sommes rendu compte que nous ne pourrions pas intégrer la perspective genre dans l'aide humanitaire par le simple fait de notre volonté et que nous n'étions pas à même de procéder exactement comme nous le souhaitions. Nous avons appris à ménager les ressources disponibles, à comprendre ce que les femmes étaient disposées à faire, comment et dans quels domaines elles accepteraient de coopérer avec nous, tout en réalisant qu'il nous incombait de créer des circonstances qui les inciteraient à participer.
(partenaire ACDI/AHI, citation ACDI 2003, p. 10)



En quoi consiste l'approche genre dans l'aide humanitaire?

Identifier les différents besoins de sécurité et de protection et y répondre

Les attitudes sociales et les risques objectifs font que les femmes et les filles voient la sécurité autrement que les hommes. Les femmes sont davantage exposées aux risques de violence et d'exploitation sexuelles. Par ailleurs, la violence domestique peut augmenter après

Dans le camp Y, des réfugiées devaient parcourir des distances toujours plus longues pour ramasser du bois. Des filles, dont certaines avaient à peine douze ans, ont été violées sur leur trajet quotidien. Les agences humanitaires et les réfugiés ont alors examiné ensemble des lieux de ramassage et des routes sûres qui pouvaient être surveillées et les attaques ont diminué.

(Women's Commission for Refugee Women and Children 1997, p. 1)

une catastrophe ou un conflit. Aussi faut-il protéger les femmes pour qu'elles bénéficient de l'aide humanitaire et participent aux efforts de reconstruction.

Détecter les violences sexuelles et domestiques et y réagir

Dans certains conflits, la violence sexuelle est employée comme une arme dirigée le plus souvent – mais pas seulement – contre les femmes. Les abus américains dans la prison d'Abou Ghraïb en Irak sont un exemple tristement célèbre de violences et d'humiliations sexuelles perpétrées contre des hommes, par des femmes aussi bien que par des hommes.

Il arrive qu'une femme soit violée en public, pour l'humilier elle, mais aussi ses protecteurs masculins, sa famille et sa communauté. Le viol d'un homme peut viser à l'humilier et à l'atteindre dans sa virilité. Dans le climat de tension provoqué par des catastrophes naturelles ou d'autres crises, il est probable que la violence sexuelle et domestique augmente. Selon des sources officielles, des viols et des abus sexuels auraient été commis à Aceh, en Indonésie, dans des centres de soins et lors des opérations de sauvetage après le tsunami. Comme les femmes et les hommes en éprouvent de la honte, ce sujet est rarement évoqué – il faut donc multiplier les efforts pour s'attaquer à ce problème.

Tout le monde sait aujourd'hui que le viol était [en Yougoslavie] un instrument de guerre systématique, et non pas occasionnel. Des femmes et des jeunes filles étaient victimes de sévices sexuels en présence de membres de leurs familles, séquestrées dans des camps où on les violait, où elles étaient soumises à des servitudes et à des mutilations sexuelles ou mises enceintes à dessein. Il est avéré que des hommes et des garçons ont eux aussi souffert d'abus sexuels, que les blessures infligées aux organes sexuels, la castration, le viol et les rapports forcés entre prisonniers masculins d'une même famille n'étaient pas rares.

(cité dans Ward 2002, p. 81)

Analyser qui exerce quelles responsabilités, qui effectue quel type de travail et qui contrôle les ressources

Répartition des tâches, responsabilités et contrôle des ressources peuvent changer lors d'une crise et dans la période qui suit celle-ci. Les femmes, gardiennes du foyer, voient leur charge de travail s'alourdir dans les situations de détresse – destruction des habitations, pénurie de nourriture et de combustible, malades à soigner ou disparition de membres de la famille. Le nombre de ménages dirigés par des femmes et leur charge de travail augmentent avec les hommes qui partent ou meurent à la guerre. Les agences d'aide humanitaires doivent reconnaître le travail effectué par les femmes en-dehors de la famille, ainsi que les inégalités dans le contrôle des ressources.

En cas d'urgence, les femmes ont en général plus de peine que les hommes à obtenir des biens de première nécessité – nourriture, couvertures, savon, de quoi s'abriter, etc. Cela est dû à des procédures d'inscription discriminatoires, au fait que les femmes ne sont pas informées et qu'elles sont souvent absentes des

■ Nous avons constaté que les paysannes (notamment celles qui ne dirigent pas le ménage) préfèrent que les informations et les prévisions climatiques saisonnières leur soient communiquées par le conseiller agricole ou par l'école plutôt que par la radio (source que privilégient les hommes interrogés). Elles ont indiqué qu'en essayant de concilier le travail, les enfants et leurs autres responsabilités domestiques, il leur était difficile d'écouter la radio à heure fixe. Elles préfèrent aussi obtenir des informations sur place, à l'endroit où elles pourront poser directement des questions et en discuter... Cela confirme le sentiment croissant des climatologues et des vulgarisateurs que les femmes ne bénéficient quasi pas de leurs services. (Emma Archer, IRI/PSU/NOAA, USA/South Africa, citation ISDR 2002, p. 11)



processus de consultation sur la distribution des ressources. (Programme alimentaire mondial, citation ACIDI 2003)

Les hommes et les femmes ont inégalement accès aux informations qui permettent de se préparer et de réagir aux situations de détresse.

Identifier différences et points communs dans les priorités

Les hommes et les femmes n'ont pas les mêmes priorités.

■ Dans une communauté du Nicaragua, après le passage de l'ouragan Mitch, la pire conséquence aux yeux des hommes était «la baisse de la production de café», alors que pour les femmes, c'est «la peur» qui figurait en tête de liste. Venaient ensuite pour elles «l'augmentation des prix des produits alimentaires» et «le manque de céréales de base», tandis que les hommes déploraient «la diminution des revenus» ainsi que «le travail supplémentaire». (citation ACIDI 1993, p. 7)



Examiner comment la perspective genre affecte les hommes

Les règles d'égalité entre les sexes touchent les hommes et le comportement de ceux-ci affecte les femmes. Il est donc indispensable d'inclure les hommes dans toute analyse ou intervention sexospécifique. Dans les situations de crise, les hommes qui n'arrivent pas à nourrir et à protéger leur famille se sentent menacés dans leur conception traditionnelle de la virilité. Ils peuvent en perdre leur estime d'eux-mêmes, ce qui risque de se traduire par

des actes de violence domestique à l'égard de leur famille.

Les agences d'aide humanitaire doivent aider les hommes à s'adapter aux changements de rôles, de manière à éviter qu'ils ne se défoulent de leurs frustrations sur les femmes.

Les hommes qui rompent avec les normes attachées à leur sexe – ceux qui refusent de se battre par exemple – peuvent subir sanctions sociales et reproches et ont besoin d'aide. Ils peuvent être mobilisés pour des activités destinées à promouvoir la paix et à combattre la violence.

Un sujet récurrent: les hommes se lamentaient que leurs femmes ne les respectaient plus. La raison invoquée était qu'ils ne parvenaient plus à subvenir aux besoins de leurs épouses et de leurs enfants. C'est le HCR – ou simplement les wasungu (les blancs) – qui leur fournissent nourriture, médicaments et bâches plastifiées pour construire des huttes. Le HCR distribue d'ailleurs des quantités identiques aux hommes, aux femmes et aux enfants. Les femmes disent que le HCR est «un meilleur mari», du moins d'après ce que rapportent les hommes.

(Hommes burundais en Tanzanie, ACIDI 1993, p. 9)

Les actes de violence envers les femmes ont augmenté au Nicaragua après les années de guerre. L'engagement des femmes dans la révolution sandiniste a fourni une base solide aux mesures de mobilisation contre la violence. Des hommes aussi y ont pris une part active. Une Association des hommes contre la violence (AMAV) a vu le jour en 1993; elle est devenue depuis une organisation nationale. Son but est de réduire la violence envers les femmes en s'attaquant aux problèmes de virilité et d'agression, par des ateliers et des groupes de réflexion pour les hommes, par des campagnes de sensibilisation, par la coordination de groupes locaux d'hommes combattant la violence, par l'encouragement d'alliances avec des groupes de femmes.

(Ward 2002)



Reconnaître les différences entre femmes, mais aussi entre hommes

Les femmes peuvent avoir des intérêts différents selon leur classe sociale, leur origine ethnique, leur environnement rural ou urbain, leur religion ou encore leur position au sein de la famille (belle-mère, belle-fille, célibataire, épouse ou partenaire). Il en va de même pour les hommes.

Reconnaître les différences entre hommes et femmes, mais aussi les remettre en question

Une stratégie sexospécifique doit reconnaître les rôles respectifs des femmes et des hommes, apporter des réponses qui correspondent aux situations, aux besoins et aux priorités des unes et des autres. Mais le résultat peut être paradoxalement de renforcer les différences et les inégalités. Il incombe à une telle stratégie non seulement de reconnaître, mais aussi de remettre en question les rôles traditionnellement attribués aux deux sexes. Cela peut se faire de différentes manières: encourager l'acceptation d'un partage des tâches plus équitable qui s'est instauré durant une crise – femmes conductrices de véhicules par exemple –, travailler avec des organisations féminines ou des groupes vulnérables et privés de droits, lutter contre la stigmatisation des victimes de viol en remettant en cause les idées de chasteté et de virginité, promouvoir la capacité d'éléments déshérités à prendre part aux processus de décision et de reconstruction.

Tandis que j'assistais à une vivante réunion de femmes au village de Srirampur, dans l'État d'Orissa, dix-huit mois après le cyclone de 1999, l'ONG locale (Church's Auxiliary for Social Action) me signala qu'avant le passage du cyclone, les femmes sortaient très rarement pour discuter de questions sociales, encore moins en présence de personnes venues d'ailleurs. Leur attitude changea après le cyclone du fait que les kits de survie de la plupart des ONG, comme ceux du gouvernement, étaient destinés aux femmes ou passaient par leurs mains. Cet épisode les rendit effectivement plus autonomes, plus promptes à intervenir dans des débats sur des enjeux sociaux, améliora leur estime d'elles-mêmes ainsi que leur statut au sein de leur famille et de la société en général.

(Anshu Sharma, SEEDS, India, on-line conference, octobre 2001, cité dans ISDR 2002, p. 7)

Faire preuve de transparence et rendre des comptes

Il est essentiel d'expliquer aux communautés (population locale, réfugiés, personnes déplacées, etc.) qui a droit à de la nourriture [et à d'autres types d'aide], quels sont les critères de sélection, les règles de répartition et de distribution (horaire, composition et volume des rations de nourriture), etc. afin que l'intervention ne crée pas de risques et d'insécurité supplémentaires. Consulter différents groupes de la population peut aider à identifier les sources potentielles de danger, ainsi que les approches pour apaiser rapidement les tensions. Lors d'une discussion en Colombie, par exemple, des femmes ont fait état de tensions entre les personnes recevant une aide alimentaire et les autres membres de la communauté, qui n'acceptaient pas d'être exclus de la distribution. (citation IASC 2007, *Food distribution* – p. 1)

Mettre à profit les connaissances disponibles sur la thématique «genre et aide humanitaire»

Le réseau Gender and Disaster Network est une précieuse source d'informations. Après s'être inscrit sur une liste de discussion électronique, il est possible de poser des questions et d'obtenir des réponses de différents spécialistes et praticiens travaillant dans le domaine concerné. Plusieurs des recommandations figurant dans le présent rapport ont été suggérées par le réseau.

Pour s'inscrire:

www.gdnonline.org/register.htm ou
www.gdnonline.org/index.htm.

Par ailleurs, l'Interagency Standing Committee (IASC) a publié en janvier 2007 un guide complet intitulé «Gender Handbook for Humanitarian Action», qui peut être téléchargé gratuitement à l'adresse www.humanitarianinfo.org/iasc/gender. Il inclut différentes check-lists sur les informations indispensables, des explications sur l'intégration de la perspective genre et des indicateurs y relatifs dans les domaines suivants: gestion de camps, éducation, alimentation (sécurité alimentaire, distribution, nutrition), santé, moyens d'existence, biens non alimentaires, enregistrement, «shelter», eau, assainissement et hygiène.

Références bibliographiques (autres check-lists, guides et outils)

Agence canadienne de développement international (ACDI), 2003

Égalité entre les sexes et aide humanitaire: Guide des enjeux, Centre international de santé génésique, Université de Gand

Bouta, T., 2005

Gender and Disarmament, Demobilisation and Reintegration, Conflict Research Unit (CRU) of the Netherlands Institute of International Relations «Clingendael»

DDC, 2004

Advocacy Guidelines – Humanitarian Aid of the Swiss Confederation

DDC, 2003

L'Égalité Hommes-Femmes en Pratique – Un manuel pour la DDC et ses partenaires (à commander auprès de la centrale: Freiburgstrasse 130, 3003 Berne, tél.: +41 31 322 34 75, fax: +41 31 324 13 48, e-mail: info@deza.admin.ch)

Deutsche Gesellschaft für Technische Zusammenarbeit (GTZ), 2001

Towards Gender Mainstreaming in Crisis Prevention and Conflict management – Guidelines for the German Technical Co-operation

Deutsche Gesellschaft für Technische Zusammenarbeit (GTZ), 1996

Gender aware approaches to relief and rehabilitation – Guidelines, <http://fmo.qeh.ox.ac.uk/FMO/Reader/Viewdoc.asp?Path=Oxford/1610/12/20&BookKey=Oxford/1610/12/20/1/Ar00100.xml&BookCollection=FMO>

Global Alliance Against Traffic in Women (GAATW), 2002

set de fiches sur la traite d'êtres humains offrant des informations de base sur ce trafic et abordant des questions récurrentes. Ces fiches couvrent des domaines tels que: Informations sur la GAATW, Qu'entend-on par trafic? Protéger les droits humains des victimes du trafic, Le protocole de l'ONU sur la traite des femmes et ses limites, Le trafic dans son contexte global, Ressources utiles, www.gaatw.net

Global Alliance Against Traffic in Women, 2001

Human Rights and Trafficking in Persons: A Handbook (disponible en anglais, espagnol, russe et polonais), www.gaatw.net

Global Alliance Against Traffic in Women, 1999

Human Rights in Practice: A Guide to Assist Trafficked Women and Children (disponible en anglais, indonésien, birman, chinois, khmer, lao, thaï et vietnamien), www.gaatw.net

Inter-Agency Standing Committee (IASC), septembre 2001

Gender Handbook in Humanitarian Action

www.humanitarianinfo.org/iasc/content/subsidi/tf_gender/default.asp?bodyID=1&publish=0

Inter-Agency Standing Committee (IASC), décembre 2006

Humanitarian Action «Women, Girls, Boys and Men; Different needs – Equal opportunities», [www.humanitarianinfo.org/iasc/content/documents/subsidi/tf_gender/IASC%20Gender%20Handbook%20\(Feb%202007\).pdf](http://www.humanitarianinfo.org/iasc/content/documents/subsidi/tf_gender/IASC%20Gender%20Handbook%20(Feb%202007).pdf)

Inter-Agency Standing Committee (IASC), juin 2006

La protection des personnes affectées par des catastrophes naturelles. Les directives opérationnelles sur les droits de l'homme et les catastrophes naturelles de l'IASC (Jan Egeland et Walter Kälin),
www3.brookings.edu/fp/projects/idp/2006_IASC_NaturalDisasterGuidelines_Fre.pdf

Organisation pour la Sécurité et la Coopération en Europe (OSCE)

Pacte de stabilité pour l'Europe du Sud-Est, Groupe de travail sur la traite d'êtres humains, sans date, Guidelines for National Plans of Action to Combat Trafficking in Human Beings, www.osce.org

Organisation mondiale de la santé (OMS), 2004

WHO Sex Work Tool Kit, <http://who.arvkit.net/sw/en/contentdetail.jsp?ID=33&d=sw.00.03>

Rozan, 2006

Checklist to facilitate Gender Sensitivity of Relief and Reconstruction Efforts for Survivors of the Earthquake in Pakistan,
www.who.int/hac/techguidance/pht/womenshealth/Pakistan_Checklist_for_assessing_gender_sensitivity.pdf

UN Habitat, 2003

Toolkit for Mainstreaming Gender in UN-HABITAT Field Programmes: Northern Iraq Settlements Rehabilitation Programme (UN-HABITAT, 2003), <http://hq.unhabitat.org>

United Nations High Commissioner for Refugees (UNHCR), 1991

Guidelines on the protection of Refugee women, <http://reliefweb.int/library>

United Nations High Commissioner for Refugees (UNHCR), 2003

Guidelines for Prevention and Response: Sexual and Gender-Based Violence against Refugees, Returnees and Internally Displaced Persons,
www.rhrc.org/resources/gbv/gl_sgbv03.html

United Nations High Commissioner for Human Rights (UNHCHR), 2002

Recommended Principles and Guidelines on Human Rights and Human Trafficking,
[www.unhcr.ch/huridocda/huridoca.nsf/\(Symbol\)/E.2002.68.Add.1.En?Opendocument](http://www.unhcr.ch/huridocda/huridoca.nsf/(Symbol)/E.2002.68.Add.1.En?Opendocument)

Women's Commission for Refugee Women and Children

Sexual Violence in Refugee Crises, A Synopsis of the UNHCR Guidelines for Prevention and Response, www.womenscommission.org

Women's Commission for Refugee Women and Children, 1997

Guidelines on the Protection of Refugee Women – a synopsis of the UNHCR guidelines, www.womenscommission.org



Autres références

Amnesty International, 2004

Kosovo (Serbia and Montenegro) «So does it mean that we have the rights?» Protecting the human rights of women and girls trafficked for forced prostitution in Kosovo, <http://web.amnesty.org/library/Index/ENGEUR700102004?open&of=ENG-YUG>

Bandyopadhyay, N., avec Gayen, S., Debnath, R., Bose, K., Das, S., Das, G., Das, M., Biswas, M., Sarkar, P., Singh, P., Bibi, R., Mitra, R., Biswas, S., 2004

Streetwalkers show the way – Reframing the debate on trafficking from sex workers' perspective

Bosmans, M., et Temmerman, M., 2003

Towards a comprehensive approach of sexual and reproductive rights and needs of women displaced by war and armed conflict, Centre international de santé génésique, Université de Gand, http://rhrc.org/pdf/idp_rights.pdf

BRIDGE, 2003

«Gender and Conflict» Cutting Edge Pack, Brighton: BRIDGE/Institute of Development Studies, www.bridge.ids.ac.uk/reports_gend_CEP.html#Conflict

DFID, 2007

Gender Equality Action Plan 2007–2009. Making Faster Progress to Gender Equality

Finkelhor D., 1994

The international epidemiology of child sexual abuse, *Child Abuse & Neglect*, 18

Gender and Disaster

Network: <http://northumbria.ac.uk>

Gender Equality and Disaster Risk Reduction Workshop 2004:

www.ssri.hawaii.edu/research/GDWwebsite/pages/proceeding.html

Inter-Agency Group on AIDS (IAAG), 2004

HIV/AIDS among Conflict-affected and displaced populations: Dispelling Myths and Taking Action

The International Rescue Committee (IRC)

www.theirc.org

International Strategy for Disaster Reduction (ISDR), 2002

Gender Mainstreaming in Disaster Reduction, www.unisdr.org

KOFF, procès-verbal de la 9e table ronde sur la perspective genre, 3 février 2005

KOFF (Centre pour la promotion de la paix), www.swisspeace.ch/typo3/en/peacebuilding-activities/koff/index.html

Petchesky, Ros, 2005

Rights of the Body and Perversions of War: Sexual Rights and Wrongs Ten Years Past Beijing, *UNESCO's International Social Science Journal*, special issue on Beijing+10





Pfister, S., 2004

Swiss humanitarian aid in the fight against trafficking in persons, DDC, Domaine Aide Humanitaire

UNFPA, UNICEF, 2006

The effects of conflict on health and well-being of women and girls in Darfur, situational analysis report: conversations with the community, www.humanitarianinfo.org

Ward, Jeanne, 2002


If not now, when? Addressing gender-based violence in refugee, internally displaced and post-conflict settings

Ward, Jeanne, et Marsh, Mendy, 2006

Sexual Violence Against Women and Girls in War and Its Aftermath: Realities, Responses, and Required Resources, A briefing paper prepared for Symposium on Sexual Violence in Conflict and Beyond, 21–23 juin 2006, Bruxelles, <http://web.unfpa.org/emergencies/symposium06/docs/finalbrusselsbriefingpaper.pdf>



Enjeux et outils opérationnels dans divers secteurs

- 
- **Check-list sexospécifique générale** Annexe I
 - **Six principes pour l'égalité entre hommes et femmes en situations d'urgence et de reconstruction** Annexe II
 - **Check-lists thématiques** Annexe III



Annexe I

Check-list sexospécifique générale pour l'analyse aux niveaux

micro, méso et macro

(adapté de GTZ 2001)

- Individus
- Ménage
- Communauté
- Nation/État
- Échelon international
et multilatéral





Individus

- Quelles sont les incidences de la catastrophe, de la crise ou du conflit sur les femmes et les hommes, sur les garçons et les filles? Varient-elles selon le sexe?
- Les femmes sont-elles désavantagées par rapport aux hommes quant à la possession des ressources et aux aptitudes nécessaires pour affronter la catastrophe?
- Les priorités des hommes et des femmes (et la manière dont ces priorités diffèrent) ont-elles été comprises et traitées?
- La violence physique est-elle en augmentation?
- Qui sont les auteurs de cette violence?
- Qui est exposé aux plus grands risques de lésions et de mort (hommes/femmes, garçons/filles et sous-groupes)?
- La violence sexuelle est-elle en augmentation?
- Qui sont les auteurs de cette violence, qui en souffre?
- Le VIH/sida progresse-t-il?
- Parmi quels groupes (sexe, tranche d'âge)?
- Sous l'influence de quels facteurs?
- Qui souffre de traumatismes psychiques?

Ménage

- Sur qui repose le fardeau du ménage en cas de difficultés économiques, de maladie, d'invalidité ou de traumatismes?
- La violence domestique fait-elle l'objet d'une surveillance?
- A-t-on entrepris de surmonter les difficultés de détection?
- La répartition des tâches entre hommes et femmes est-elle en train de changer? Des femmes reprennent-elles les rôles traditionnellement masculins quand les hommes sont absents ou blessés?
- Cette redistribution alourdit-elle la charge de travail qui pèse sur les femmes?
- Améliore-t-elle leur autonomie économique et leur estime de soi?
- Engendre-t-elle des frictions avec les hommes confrontés à une perte de pouvoir?
- Les hommes reportent-ils leurs frustrations sur les femmes? Que faire pour y remédier?
- Les hommes partagent-ils le surcroît de travail des femmes dans leurs fonctions traditionnelles au foyer?
- Les femmes – en particulier celles qui ont la responsabilité du ménage – bénéficient-elles d'une aide pour faire face aux conséquences de la catastrophe, de la crise ou du conflit et contribuer aux efforts de reconstruction?



Communauté

- Les violations des droits humains – ceux des minorités inclus – et les actes de violence sexuelle et domestique sont-ils en augmentation?
- Les forces de sécurité sont-elles formées pour faire face à la violence sexuelle et assurer la sécurité des personnes?
- A-t-on mis en place des mécanismes pour qu'elles aient des comptes à rendre?
- Aide-t-on les groupements et organisations de femmes aussi bien que ceux des hommes à contribuer aux efforts de reconstruction?

Questions spécifiques aux situations de conflit:

- Assiste-t-on à l'avènement d'une culture de la violence?
- Les femmes sont-elles en train de s'enrôler comme soldats, de pratiquer la violence ou d'y inciter les hommes?
- Voit-on des filles et des garçons recrutés comme enfants soldats?
- Sont-ils exposés à des sévices sexuels?
- Des femmes pactisent-elles avec des soldats ennemis pour se protéger, au risque d'être condamnées par leur communauté?
- Les organisations et activistes pacifistes sont-ils mobilisés?
- Les organisations et les réseaux informels de femmes sont-ils mobilisés?
- Considère-t-on que les femmes sont pacifiques et les hommes agressifs?
- Ces stéréotypes font-ils obstacle à une appréciation objective de la situation et aux efforts de changement?

Nation/État

- Les violations des droits humains – ceux des minorités inclus – et les actes de violence sexuelle et domestique sont-ils en augmentation?
- Ces atteintes (y compris celles perpétrées par des agents non gouvernementaux, violence sexuelle et domestique incluse) sont-elles reconnues comme des violations des droits humains?
- La mobilisation de soldats et d'effectifs des agences d'aide humanitaire se traduit-elle par un accroissement de la sexualité vénale?
- Se préoccupe-t-on du droit des prostituées à la sécurité et à la protection contre les abus?
- Prend-on des mesures de prévention contre le VIH/sida?
- La crise entraîne-t-elle des déplacements de population et un afflux de réfugiés?
- Y a-t-il des différences dans les besoins et les priorités des réfugiés femmes et hommes, garçons et filles?
- Les femmes assument-elles leurs tâches de préparer les repas, de ramasser du bois et d'approvisionner les camps en eau, voient-elles ces responsabilités se renforcer?
- A-t-on répondu aux besoins de sécurité des femmes dans les camps de réfugiés?

Questions spécifiques aux situations de catastrophe:

- Les femmes sont-elles autorisées et encouragées à participer à la politique de sensibilisation aux dangers, de limitation des catastrophes et de mesures à prendre après celles-ci?



- Cette politique prend-elle en considération les différences entre les besoins des femmes et ceux des hommes?
- Comment les informations – prévisions climatiques saisonnières, alertes – sont-elles diffusées?
- Sont-elles accessibles à tous (femmes et hommes, garçons et filles)?

Questions spécifiques aux situations de conflit:

- La propagande médiatique en faveur de l'action militaire est-elle fondée sur les rôles stéréotypés des femmes et des hommes? (p. ex. «Êtes-vous assez homme pour défendre votre patrie et votre famille?», «Êtes-vous assez femme pour soutenir votre mari et l'attendre tandis qu'il se bat?»)
 - Peut-on s'attaquer à ces clichés dans le but de soutenir l'opposition à l'action militaire?
- Les femmes sont-elles exclues des négociations de paix formelles et informelles et de l'application des accords?
 - Pourraient-elles y contribuer?
- Les violences sexuelles subies par les femmes sont-elles prises en compte par les commissions nationales de réconciliation ou de recherche de la vérité?
- Les femmes sont-elles associées aux enquêtes sur les crimes de guerre?

Échelon international et multilatéral

- Les missions d'enquête ainsi que les opérations d'aide humanitaire et de maintien de la paix prennent-elles en considération la dimension genre?
- Tient-on compte des différences entre les besoins (notamment sanitaires) des femmes et ceux des hommes réfugiés et, le cas échéant, des raisons spécifiques qui les amènent à solliciter l'asile?
- La violence sexuelle et la persécution de la part d'agents non gouvernementaux sont-elles reconnues comme des motifs justifiant l'asile politique?

Questions spécifiques aux situations de conflit:

- Y a-t-il instrumentalisation des droits de la femme, avancés pour justifier une agression ou une politique interventionniste, comme ce fut le cas en Afghanistan et en Irak?
- Quelles en sont les répercussions sur le travail pour l'égalité des sexes dans ces régions?
- Comment les personnes effectuant ce travail évitent-elles d'être identifiées à l'armée d'invasion?
- Les règlements de conflits négociés à l'échelon international prennent-ils en compte le vécu des femmes?
- Des femmes y sont-elles associées?
- Applique-t-on le droit international, qui assimile le viol à un crime de guerre?
- Les institutions internationales et les gouvernements reconnaissent-ils les conséquences des conflits armés – déplacements forcés, appauvrissement et violences sexospécifiques – comme des violations des droits humains, et non comme des questions d'ordre privé/culturel ou des dommages collatéraux de la guerre?
- Les institutions internationales et les gouvernements ont-ils reconnu et ratifié la Résolution 1325 du Conseil de sécurité des Nations Unies? L'appliquent-ils?



Annexe II

Six principes pour l'égalité entre hommes et femmes en situations d'urgence et de reconstruction

- Voir grand
- S'informer
- Travailler avec la base
- Résister aux stéréotypes
- Fonder son approche sur les droit humains
- Respecter et développer les aptitudes des femmes



(extraits de Gender and Disaster Network, janvier 2005)



Voir grand

Les principes d'égalité des sexes et de réduction des risques doivent guider toutes les activités de lutte contre les catastrophes et de reconstruction. La «fenêtre» qui s'ouvre alors, pour le changement et la réorganisation politique, se refermera très vite. C'est dès maintenant que des dispositions doivent être prises pour:

- réagir de manière à permettre aux femmes et aux collectivités locales de s'assumer;
- reconstruire en s'attaquant aux causes profondes de vulnérabilité, notamment aux inégalités sexospécifiques et sociales;
- créer des conditions favorables à la participation et au leadership des femmes;
- associer pleinement les femmes locales aux efforts de réduction des risques et aux projets d'évaluation des vulnérabilités;
- veiller à ce que les femmes bénéficient des programmes d'aide au redressement économique et aux revenus (accès aux programmes, salaires équitables, acquisition de savoir-faire non traditionnels, prise en charge des enfants et aide sociale);
- donner la priorité aux aspects sociaux – systèmes d'aide aux enfants, centres féminins, «coins» réservés aux femmes dans les camps et autres espaces protégés;
- prendre des mesures pratiques pour renforcer la position des femmes, entre autres:
 - associer pleinement les femmes à l'aménagement et au fonctionnement des abris provisoires;
 - établir les actes de propriété des maisons neuves aux noms de la femme et de l'homme;

- associer les femmes à la conception aussi bien qu'à la construction des maisons;
- promouvoir le droit des femmes à la propriété foncière;
- proposer des projets générant des revenus et développant des aptitudes non traditionnelles;
- constituer des groupes de femmes chargés de surveiller les projets de reconstruction.

S'informer

L'analyse sexospécifique n'est ni facultative ni source de discordance, mais indispensable pour distribuer l'aide et planifier un rétablissement complet et équitable. Rien, dans l'aide humanitaire, n'échappe à la dimension genre.

Les opérations à prévoir dès maintenant:

- réunir et collecter des données sexospécifiques;
- former et employer des femmes à l'évaluation de données communautaires et à leur suivi;
- utiliser la connaissance qu'ont les femmes des ressources ambiantes et de leur communauté;
- identifier et évaluer les besoins sexospécifiques concernant, par exemple, les ouvrières à domicile, la santé psychique des hommes, les femmes déplacées et migrantes par rapport aux hommes;
- recenser les budgets d'aide et de reconstruction (explicitement et implicitement) dressés selon une approche genre;
- inventorier les biens, les services et les chances offerts aux femmes et aux hommes;
- évaluer les effets de courte et de longue



durée sur les femmes et les hommes de toutes les initiatives prises pour surmonter la catastrophe;

- surveiller l'évolution dans le temps et dans divers contextes.

Travailler avec la base

Les organisations féminines des communautés locales disposent de connaissances et d'informations, d'une expérience et de réseaux qui constituent des ressources vitales pour résister aux catastrophes. Les hommes peuvent eux aussi y contribuer et il est important de les encourager et de les aider à soutenir l'égalité des sexes. Il s'agit de collaborer avec des groupes de femmes et d'hommes prêts à promouvoir l'égalité et de développer leurs capacités, en privilégiant:

- les groupes de femmes qui ont l'expérience des catastrophes,
- les ONG féminines et les groupes féminins d'action environnementale,
- les groupes de plaidoyer dont l'action est centrée sur les femmes et les filles, par exemple des organisations pacifistes,
- les groupes féminins de quartiers,
- les organisations confessionnelles et les organisations de services,
- les femmes exerçant une profession, par exemple enseignantes, scientifiques, responsables de secours,
- les groupes d'hommes qui ont la volonté ou les capacités de soutenir l'égalité des sexes.

Résister aux stéréotypes

Fonder chaque initiative sur la connaissance des différences et des spécificités culturelles, économiques, politiques et sexuelles, et non pas sur de fausses généralités:

- les survivantes sont des actrices essentielles de la reconstruction, et non des victimes passives;
- les mères, les grands-mères et d'autres femmes jouent un rôle capital pour la survie et le rétablissement des enfants, mais leurs besoins peuvent être différents de ceux des enfants;
- certaines femmes ne sont ni mères ni en ménage avec un homme;
- les ménages dirigés par des femmes ne sont pas forcément les plus pauvres ni les plus vulnérables;
- les femmes ne sont pas économiquement assistées, mais produisent, travaillent au sein de la communauté et gagnent leur vie;
- les normes sexospécifiques comportent aussi des risques pour les garçons et les hommes – par exemple atteintes à la santé psychique, comportements dangereux, accidents;
- il n'est pas toujours efficace ni souhaitable d'offrir certains services privilégiant les femmes, car cela peut provoquer des réactions négatives et même violentes;
- les femmes marginalisées (p. ex. sans papiers, séropositives, de caste inférieure, indigènes, prostituées) ont des perspectives et des aptitudes particulières;
- éviter les solutions uniques: il faut respecter les besoins et les aspirations propres à chaque culture, par exemple les pratiques



religieuses des femmes, leur tenue vestimentaire, leur hygiène personnelle, les normes qui régissent leur vie privée.

Fonder son approche sur les droits humains

Les initiatives démocratiques et participatives servent au mieux les intérêts des femmes et des filles. Aussi bien les femmes que les hommes doivent pouvoir vivre – ou simplement survivre – dans des conditions garantissant leurs droits humains fondamentaux. En temps de crise, femmes et filles sont exposées à des risques accrus:

- de harcèlement sexuel et de viol,
- de mauvais traitements de la part de partenaires intimes, surtout dans les mois et l'année qui suivent une catastrophe majeure,
- d'exploitation par des trafiquants (travail domestique ou agricole, prostitution),
- d'érosion ou de perte des droits à la propriété foncière,
- de mariage précoce ou forcé,
- d'émigration forcée,
- de perte partielle ou totale de l'accès aux services de santé reproductive,
- de mainmise des hommes sur les ressources engendrées par le redressement économique.

Respecter et développer les aptitudes des femmes

Éviter de surcharger les femmes, alors que leur travail et leurs responsabilités familiales vont probablement aller encore en augmentant.

- Identifier et appuyer les contributions apportées par les femmes aux systèmes informels d'alerte précoce, à la préparation à l'école et à la maison, à la solidarité au sein de la communauté, au retour à la

normalité, à la prise en charge de responsabilités familiales accrues.

- Accorder aux femmes de la base qui ont la capacité et la volonté de travailler en partenariat avec des organisations de lutte contre les catastrophes des compensations matérielles pour le temps, l'énergie et les talents qu'elles y consacrent.
- Assurer la garde des enfants, les transports et toute autre aide requise pour permettre aux femmes de participer pleinement et sur un pied d'égalité à la préparation d'un avenir moins vulnérable aux catastrophes.

Annexe III

Check-lists thématiques



- **Protection physique/Sécurité** fiche 1
- **«Shelter» et «Siteplanning»** fiche 2
- **Eau et assainissement** fiche 3
- **Alimentation et agriculture** fiche 4
- **Soins médicaux, hygiène et santé** fiche 5
- **Violences sexuelles et sexospécifiques** fiche 6
- **VIH/sida** fiche 7
- **Prostitution** fiche 8
- **Trafic d'êtres humains** fiche 9

Protection physique/Sécurité

(adaptation de GTZ 1996)

La sécurité est généralement comprise à la fois comme un concept et un service. La notion de sécurité se définit comme une situation caractérisée par l'absence de violences et de menaces. Dans une perspective genre, la sécurité des personnes déplacées de force et de celles restées sur place comprend la prévention des violences sexuelles et sexospécifiques, ainsi que les mesures destinées à réagir à ces violences.

En principe, la responsabilité de garantir la sécurité incombe en premier lieu au gouvernement national pour les personnes déplacées à l'intérieur du pays, à la population ou au gouvernement local (police, armée et autres institutions nationales compétentes en matière de sécurité) dans le cas des réfugiés. Mais quand l'État a perdu le contrôle de la situation (p. ex. gouvernement dissous ou marginalisé), la sécurité de ces personnes est compromise et il appartient aux acteurs humanitaires (personnel sanitaire, personnel de protection et de sécurité, membres de la communauté locale) d'intervenir pour aider à les protéger.

Questions clés:

1. Les besoins spécifiques des femmes et des hommes en matière de sécurité physique sont-ils pris en compte?
2. Femmes et hommes ont-ils été consultés sur leur sécurité pour savoir s'ils percevaient des menaces sexospécifiques?
3. Les agents de sécurité locaux sont-ils sensibilisés à la dimension genre dans leur travail?
4. Existe-t-il des systèmes permettant de promouvoir leur responsabilité vis-à-vis des femmes comme des hommes?
5. Femmes et hommes sont-ils activement associés à la planification, à l'établissement et à l'application des mesures/systèmes de sécurité?



On admet généralement qu'il est dangereux pour les femmes de travailler dans une organisation humanitaire. Il s'agit d'une arme à double tranchant: d'un côté, une œuvre de reconstruction dominée par du personnel masculin peut créer un climat d'insécurité pour de nombreuses femmes; de l'autre, on observe une tendance au paternalisme, qui déresponsabilise les femmes sous le prétexte de soins et d'assistance bénévoles (stéréotype considérant les femmes comme les plus pauvres et les plus vulnérables, comme économiquement dépendantes).

Extrait du procès-verbal de la 9e table ronde du KOFF sur la perspective genre, 3 février 2005, KOFF/swisspeace, Berne

Il se peut que les abus soient commis par des chefs de la communauté, des forces de sécurité ou de police ou des services chargés de faire respecter la loi. Pourtant, tous peuvent et doivent faire partie de la solution.



Pour contribuer à améliorer la sécurité des communautés affectées (population locale, personnes déplacées, réfugiés), il est important:

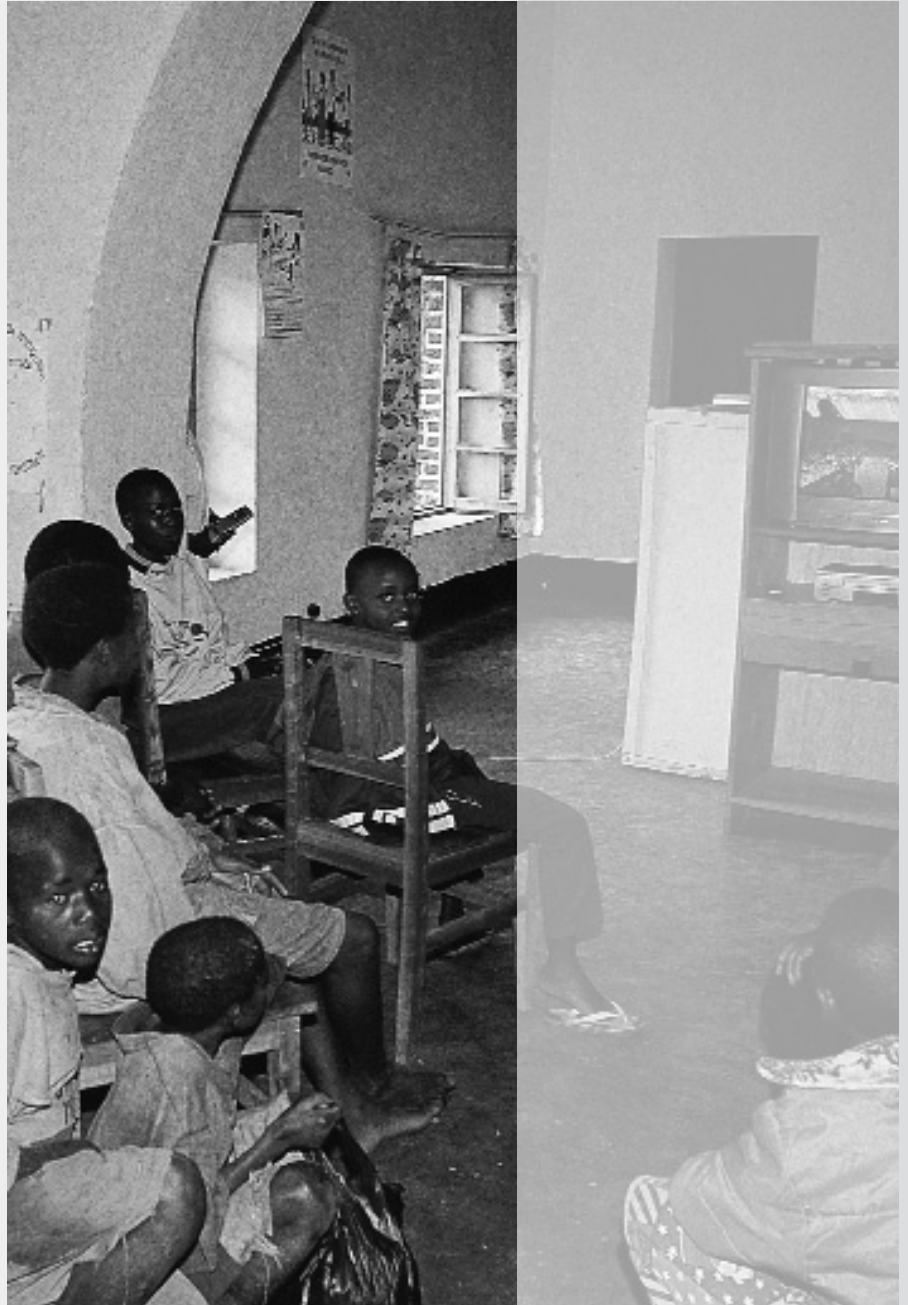
- de mettre en place des systèmes permettant de demander des comptes aux chefs locaux, aux gardiens des camps de réfugiés, aux services chargés de faire respecter la loi ainsi qu'aux forces de police;
- de conférer les pouvoirs requis aux chefs de la communauté et aux réseaux de défense des réfugiés dans les camps (sans pour autant présumer qu'ils sont représentatifs de leurs communautés: comment ont-ils été sélectionnés, forment-ils une élite, s'agit-il exclusivement d'hommes?);
- de mobiliser la communauté des réfugiés pour identifier leurs besoins et mettre en place des systèmes de sécurité en collaboration avec les services chargés de faire respecter la loi (poser des questions telles que: «De quoi femmes, hommes, garçons et filles ont-ils besoin pour se sentir en sécurité dans les camps, en cours de transport aérien?»);
- de renforcer la capacité de la police locale à assumer efficacement ses responsabilités et à rendre des comptes;
- de sensibiliser les chefs de la communauté aux conséquences des violences sexuelles et sexospécifiques ainsi qu'à celles de pratiques traditionnelles nocives afin d'éradiquer des schémas de comportement violent profondément enracinés et d'isoler les auteurs de ces actes présents dans la communauté; de mobiliser les groupements et organisations d'hommes contre les violences sexuelles et sexospécifiques;
- de soutenir l'application de la loi dans les camps de réfugiés par une présence efficace des services chargés de la faire respecter, par des procédures favorisant l'égalité entre les sexes et par le jugement rapide et équitable des auteurs de violences sexuelles et sexospécifiques;
- de s'assurer la participation des populations locales avoisinantes dans la prévention d'actes de violence sexuelle et sexospécifique résultant de tensions intercommunautaires;
- d'utiliser les ressources disponibles pour combattre les violences sexuelles et sexospécifiques;
- de fixer les normes de sécurité minimales qui doivent prévaloir dans la communauté des réfugiés.

«Shelter» et «Siteplanning»

Questions clés:

1. Les besoins spécifiques des femmes et des hommes liés à la conception des sites et des abris – emplacement, accessibilité, qualité des matériaux de construction, plan des habitations, caractère fonctionnel, besoins culturels, etc. – sont-ils pris en compte?
2. Femmes et hommes sont-ils activement associés à la construction de «shelters», au «siteplanning» et aux décisions?
3. A-t-on mis à disposition l'infrastructure de base nécessaire aux hommes et aux femmes (installations sanitaires sûres, accessibles et propres, voies d'accès sûres, magasins accessibles, etc.)?

- Les femmes ont-elles été consultées sur les besoins élémentaires concernant le logement, le chauffage, l'hygiène et la préparation des aliments?
- Quelle est l'incidence des changements de rôle sur les difficultés que rencontrent les femmes à trouver un gîte? Le chef de famille, qui assumait les tâches de construction, de réparation et d'entretien, a-t-il disparu?
- Les femmes peuvent-elles être formées aux tâches de construction, de réparation et d'entretien?
- Les logements de ménages dirigés par des femmes peuvent-ils être placés dans une zone plus sûre (p. ex. au centre)?
- La planification des voies d'accès tient-elle compte de la sécurité de tous (femmes, hommes, garçons et filles)?
- La taille des habitations permet-elle des chambres séparées pour les filles et les garçons?



Abris – Check-list pour l'égalité entre hommes et femmes

Analyse des différences sexospécifiques

1. Des discussions sont menées avec des hommes, des femmes, des garçons et des filles de différents milieux sur la conception, la répartition et la construction des abris. Les résultats de ces consultations sont pris en compte dans le programme.

Conception

1. Les personnes seules, jeunes et moins jeunes, ont accès à un abri digne.
2. Des espaces publics répondant aux besoins sociaux, culturels et informatifs des femmes et des hommes, des garçons et des filles sont mis à disposition et utilisés équitablement.

Accès

1. Les personnes seules, hommes ou femmes, ont le même accès aux habitations et aux biens que les hommes et les femmes chefs de famille.
2. Les obstacles à l'égalité d'accès sont rapidement levés.

Participation

1. Femmes et hommes sont représentés équitablement et participent à la conception, à la répartition et à la construction des abris et des installations du camp.
2. Hommes, femmes, adolescents et adolescentes ont des chances égales de participer à tous les aspects de la construction des abris et reçoivent une rémunération identique pour le même travail.

Formation/Développement des capacités

1. Hommes, femmes, garçons et filles ont des chances égales d'acquérir des compétences en matière de construction.
2. Pourcentage d'hommes et de femmes formés à la construction de «shelters».
3. Pourcentage d'hommes et de femmes participant à la construction de «shelters».

Actions concernant les violences sexospécifiques

1. Des contrôles réguliers sont effectués et des discussions sont menées avec les communautés pour s'assurer que nul n'est exposé à des violences sexuelles suite à de mauvaises conditions de logement ou au manque d'espace et d'intimité.
2. Des mécanismes sont mis en place pour que les cas de harcèlement ou de violence puissent être dénoncés.

Actions ciblées fondées sur l'analyse sexospécifique

1. Les besoins spécifiques des ménages dirigés par des adolescents sont pris en compte.
2. Les ménages dirigés par une femme doivent avoir un accès direct aux matériaux de construction lorsque ceux-ci sont mis à disposition.

Suivi et évaluation à partir des données ventilées selon le sexe et l'âge

1. Les données recueillies sur la couverture du programme sont ventilées selon le sexe et l'âge et font l'objet d'analyses et de rapports réguliers.
2. Des plans sont élaborés et appliqués pour s'attaquer aux inégalités et garantir accès et sécurité à tous les membres de la population cible.

Coordination avec l'ensemble des partenaires

1. Nombre d'acteurs sectoriels qui participent ou contribuent aux efforts de coordination inter-agences sur l'élaboration de programmes pour l'égalité entre hommes et femmes, réunions régulières du réseau genre incluses.
2. Le secteur/cluster dispose d'un plan d'action en matière d'égalité et a mis au point, en s'inspirant de la check-list figurant dans le guide de l'IASC, des indicateurs spécifiques aux projets qui sont mesurés régulièrement.



Eau et assainissement

(adaptation du guide de l'ACDI 1993)

Questions clés:

1. Femmes et hommes ont-ils accès à de l'eau de qualité en quantité suffisante?
2. Femmes et hommes sont-ils activement associés à la planification, à la construction et aux décisions concernant l'approvisionnement en eau et les installations sanitaires?
3. Les besoins spécifiques des femmes et des hommes concernant l'eau et l'assainissement sont-ils pris en compte?

Assainissement

Il est important de prendre en considération la dimension genre dans les interventions concernant l'eau et l'assainissement, même en situation d'urgence. Par exemple, des emplacements mal choisis pour l'eau et les installations sanitaires risquent à long terme de favoriser la dissémination de foyers infectieux et de faire des victimes. Voici quelques-unes des questions à se poser:

- Quels sont les rôles, les responsabilités et les besoins des femmes et des filles dans l'approvisionnement en eau de leur famille à l'endroit considéré?
- Les programmes d'eau et d'assainissement sont-ils fondés sur la compréhension de ces rôles?
- Des femmes ont-elles participé à l'établissement des priorités et aux décisions sur les programmes d'approvisionnement en eau? (Cette question est particulièrement importante si, comme c'est souvent le cas, elles assument la responsabilité de la corvée d'eau et de l'utilisation du précieux liquide.)
- Les points d'eau sont-ils accessibles et sûrs pour les femmes comme pour les hommes? Dispose-t-on de récipients pour s'approvisionner en eau et la stocker? Les femmes à mobilité réduite ont-elles accès à l'eau?





- Des femmes ont-elles participé à l'établissement des priorités et aux décisions sur les programmes d'assainissement?
- Les femmes et les filles peuvent-elles faire leur toilette et laver leur linge dans des installations sûres qui satisfont leur besoin d'intimité?
- Répond-on aux besoins des femmes relatifs à la menstruation?

À propos de l'aide humanitaire internationale à la suite du tsunami:

Les femmes survivantes n'étaient pas en mesure de discuter librement de leurs besoins avec des secouristes masculins. Beaucoup de serviettes hygiéniques stockées dans les camps n'ont pas été distribuées. En Inde et au Sri Lanka, il est tabou d'évoquer des sujets ayant trait au corps, comme la menstruation. Ainsi, les besoins réels n'ont pas été exprimés ouvertement et rien n'a été tenté pour remédier à cette lacune. Le manque de tels articles sanitaires a exposé les femmes et les jeunes filles à des risques sérieux pour leur santé.

Extrait du procès-verbal de la 9e table ronde du KOFF sur la perspective genre, 3 février 2005, KOFF/swisspeace, Berne



Eau et assainissement – Check-list pour l'égalité entre hommes et femmes

Analyse des différences sexospécifiques

1. Des informations sont recueillies auprès de femmes, de filles, de garçons et d'hommes sur:
 - les croyances et les pratiques culturelles liées à l'eau et à l'assainissement;
 - les habitudes en matière d'hygiène;
 - les besoins et les rôles concernant l'utilisation, l'entretien et la distribution ainsi que
 - les méthodes et le temps consacré à l'approvisionnement en eau.
2. Les données ventilées selon le sexe et l'âge sont utilisées pour élaborer un profil des populations à risque ayant des besoins particuliers en matière d'eau.

Conception

1. Les points d'eau, les mécanismes de distribution et les procédures d'entretien sont accessibles aux femmes, y compris aux femmes à mobilité réduite.
2. Les latrines et les cabines de douche pour les femmes et les enfants sont situées dans des endroits sûrs, respectent les coutumes culturelles et le besoin d'intimité, sont éclairées correctement et accessibles aux personnes handicapées.

Accès

1. L'accès des femmes, des filles, des garçons et des hommes aux services et aux installations fait l'objet d'un suivi régulier sous forme de contrôles ponctuels, de discussions avec les communautés, etc.
2. Les obstacles à l'égalité d'accès sont rapidement levés.

Participation

1. Femmes et hommes sont associés pleinement et équitablement aux processus de décision, à la conception, à la réalisation et au suivi du programme.
2. Hommes et femmes participent à l'élimination sans danger des déchets solides.

Formation/Développement des capacités

1. Des hommes et des femmes sont formés à l'utilisation et à l'entretien des installations.
2. Des hommes et des femmes sont sensibilisés/formés à la protection des eaux superficielles et souterraines.

Actions concernant les violences sexospécifiques

1. Des femmes et des hommes participent à l'identification de sites sûrs et accessibles pour le pompage de l'eau et les installations sanitaires.
2. Les installations et les points d'eau sont surveillés pour garantir l'accès et la sécurité (verrous, éclairage).

Actions ciblées fondées sur l'analyse sexospécifique

1. Des formations ciblées sur certains groupes de la communauté sont organisées pour combler les lacunes dans les connaissances en matière d'hygiène et de gestion de l'eau (p. ex. cours destinés aux hommes seuls chefs de famille).



2. L'accès des femmes et des hommes aux ressources nécessaires pour se procurer de l'eau, la transporter et la stocker ainsi que le contrôle de ces ressources font l'objet d'un suivi; des mesures sont prises en cas d'inégalités.
3. Des programmes d'autonomisation des femmes abordent les pratiques discriminatoires empêchant les femmes de participer aux groupes de gestion de l'eau.

Suivi et évaluation à partir des données ventilées selon le sexe et l'âge

1. Les données recueillies sur la couverture du programme sont ventilées selon le sexe et l'âge et font l'objet d'analyses et de rapports réguliers.
2. Des plans sont élaborés et appliqués pour s'attaquer aux inégalités et garantir accès et sécurité à tous les membres de la population cible.

Coordination avec l'ensemble des partenaires

1. Nombre d'acteurs sectoriels qui participent ou contribuent aux efforts de coordination inter-agences sur l'élaboration de programmes pour l'égalité entre hommes et femmes, réunions régulières du réseau genre incluses.
2. Le secteur/cluster dispose d'un plan d'action en matière d'égalité et a mis au point, en s'inspirant de la check-list figurant dans le guide de l'IASC, des indicateurs spécifiques aux projets qui sont mesurés régulièrement.

(extrait du guide de l'IASC 2007, Water, sanitation and hygiene – p. 5)



Alimentation et agriculture

(adaptation du guide de l'ACDI 1993)

Questions clés:

1. Les biens alimentaires et agricoles sont-ils distribués en fonction des besoins spécifiques des hommes et des femmes, aux plans tant quantitatif que qualitatif?
2. La situation des familles/ménages est-elle analysée en tenant compte de la perspective genre?
3. Femmes et hommes ont-ils un accès égal ou, du moins, adéquat aux ressources agricoles nécessaires à leur survie?

- A-t-on consulté séparément les femmes et les hommes sur les priorités et les enjeux?
- A-t-on consulté les hommes et les femmes sur l'organisation et la distribution de l'aide alimentaire?
- Les besoins alimentaires spécifiques des hommes et des femmes (en termes de qualité et de quantité) sont-ils pris en compte?
- Les ressources agricoles (semences, outils, produits, etc.) sont-elles distribuées en prêtant attention à la dimension genre?
- A-t-on reconnu le rôle assumé par les femmes qui s'occupent de leur famille et de personnes à charge au moment de choisir le type et la taille des rations, les voies de distribution et la surveillance de celle-ci?
- Comment les ménages sont-ils enregistrés? A-t-on tenu compte des différents types de ménages et de leur structure (y compris les ménages dirigés par des femmes ou par des adolescents)?
- Tient-on pour acquis que tous les ménages auront du combustible, ainsi que des ustensiles de cuisson et de préparation des aliments?
- A-t-on déterminé quel est le travail des femmes ou des enfants dans l'agriculture et les a-t-on aidés à assumer cette fonction?
- Les femmes sont-elles privées d'accès aux terres agricoles et, si c'est le cas, cela compromet-il la sécurité alimentaire de certains groupes?



- Les programmes de sécurité alimentaire attirent-ils l'attention sur des lois ou coutumes qui empêchent ou restreignent l'accès des femmes aux terres?
- Garçons et filles sont-ils nourris de manière équitable?
- Les taux de mortalité infantile diffèrent-ils entre les deux sexes?
- Quels indicateurs de la sécurité alimentaire utilise-t-on? Sont-ils ventilés selon le sexe?
- Les programmes de distribution alimentaire ont-ils été réexaminés dans le but de réduire les risques de violence et d'exploitation sexuelles?

Soins médicaux, hygiène et santé

(adaptation du guide de l'IASC 2007)

Informations requises

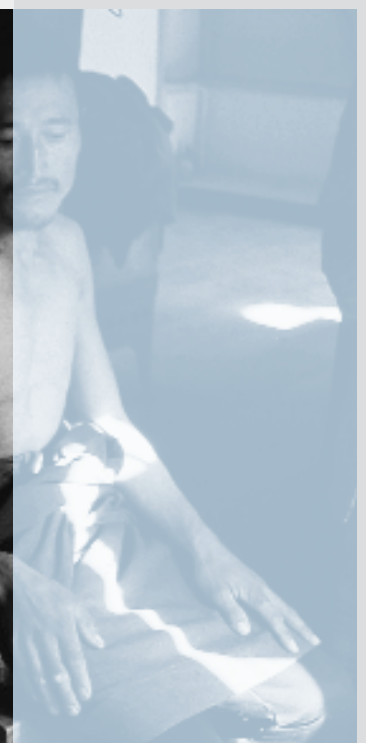
Comment se présentait la situation de santé publique avant la crise?

- Quelles sont les données de base en matière de santé (y compris des informations sur les vaccinations, la contraception, etc.)?
- Quelles sont les maladies qui affectent différemment les femmes et les hommes dans le contexte de la crise?
- Quel est le taux brut de mortalité ventilé selon le sexe et l'âge? L'une des catégories (femmes, hommes, garçons, filles) est-elle plus touchée que les autres? Si oui, pour quelles raisons?

Quels sont les aspects culturels et religieux ayant une influence sur les soins de santé?

- Qui est habilité à soigner quels individus, les femmes doivent-elles obligatoirement s'adresser à du personnel soignant féminin?

- Y a-t-il des éléments culturels concernant la grossesse et l'accouchement, l'enterrement et les rites funéraires, la toilette, l'utilisation de l'eau, la préparation des aliments, l'élevage d'animaux ou le besoin d'intimité aux latrines qui pourraient avoir des conséquences négatives sur les femmes, les filles, les garçons ou les hommes?
- Est-on en présence de facteurs linguistiques (analphabétisme, utilisation d'une langue minoritaire ou étrangère) qui peuvent avoir un impact sur l'accès de certains groupes/ de certaines communautés aux services de santé et aux informations de santé (y compris sur des déterminants, tels que l'accès à l'eau et aux installations sanitaires)? Y a-t-il une différence entre les femmes et les hommes au niveau des moyens de communication et/ou de l'accès à l'information?





Santé – Check-list pour l'égalité entre hommes et femmes

Analyse des différences sexospécifiques

1. Proportion équilibrée de femmes et d'hommes évaluateurs et interprètes.
2. Proportion équilibrée de femmes et de filles, de garçons et d'hommes participant aux évaluations.
3. Proportion équilibrée de femmes et d'hommes consultés sur leurs besoins de santé.
4. Les données suivantes sont disponibles et font l'objet d'une analyse sexospécifique:
 - taux de mortalité général selon l'âge et le sexe,
 - taux de mortalité lié à une cause spécifique selon l'âge et le sexe,
 - nombre de ménages dirigés par des femmes, des hommes et des adolescents,
 - structures sociales, y compris les positions d'autorité/d'influence ainsi que les rôles des femmes et des hommes,
 - groupes présentant des besoins spécifiques (handicapés physiques et mentaux inclus), selon l'âge et le sexe.

Conception des services

1. L'horaire d'ouverture, le personnel et l'emplacement des services de santé donnent des chances égales aux femmes et aux hommes d'y avoir accès.
2. Les stratégies de santé et les services de soins tiennent compte équitablement des besoins sanitaires des femmes, des filles, des garçons et des hommes.
3. Pourcentage de services de santé dotés d'une infrastructure de base, d'équipements, de fournitures, de stocks de médicaments, de locaux et de personnel qualifié pour les services de médecine reproductive, accouchements et urgences obstétricales comprises (selon le dispositif minimum d'urgence).
4. Pourcentage de services de santé fournissant des soins en toute confidentialité aux survivants de violences sexuelles selon les directives de l'IASC sur la violence sexospécifique.
5. Proportion de fournisseurs de soins de santé, données ventilées selon la profession, le niveau et le sexe.
6. Proportion de soins psychosociaux communautaires, données ventilées selon le sexe et l'âge.



Accès

1. Proportion de femmes, de filles, de garçons et d'hommes ayant accès aux articles sanitaires (y compris possibilités d'élimination des déchets sanitaires pour les femmes au niveau du ménage).
2. Proportion de femmes, de filles, de garçons et d'hommes ayant accès à de l'eau propre.
3. Proportion de femmes, de filles, de garçons et d'hommes ayant accès à l'aide alimentaire.
4. Proportion de femmes, de filles, de garçons et d'hommes ayant accès aux services de santé.

Participation

1. Une proportion équilibrée de femmes et d'hommes participent à la conception, à la réalisation, au suivi et à l'évaluation des actions humanitaires en matière de santé.
2. Une proportion équilibrée de femmes et d'hommes ont un pouvoir de décision.
3. Le personnel local employé/déployé dans le secteur de la santé compte une proportion équilibrée de femmes et d'hommes.
4. Le personnel international employé/déployé dans le secteur de la santé compte une proportion équilibrée de femmes et d'hommes.
5. Des femmes et des hommes participent régulièrement aux rencontres ou aux activités de groupe.

Formation/Développement des capacités

1. Un nombre équilibré/proportionnel de femmes et d'hommes de la communauté sont formés pour fournir des soins de santé.
2. Un nombre équilibré/proportionnel de femmes et d'hommes de la communauté obtiennent des possibilités d'emploi dans le secteur de la santé au terme de leur formation.

Actions concernant les violences sexospécifiques

1. Services d'aide aux victimes de violences sexuelles ouverts 24h sur 24.
2. Personnel conscient et respectueux du secret médical.
3. Personnel formé au traitement clinique du viol.



4. Mécanismes de rapport confidentiel dans les services de santé et les services psychosociaux pour les survivants de viol.
5. Campagnes d'informations à l'intention des hommes et des femmes sur les risques que fait peser la violence sexuelle sur la santé de la communauté.

Actions ciblées fondées sur l'analyse sexospécifique

1. Des messages sur le VIH/sida sont spécifiquement adressés aux hommes, aux membres des forces armées et des forces de sécurité actifs ou récemment démobilisés, aux personnes déplacées et aux réfugiés.
2. Des stratégies de communication sont élaborées et appliquées pour souligner les risques pour la santé des femmes et des hommes, avec des mesures ciblées sur les adolescents et les adolescentes.

Suivi et évaluation à partir des données ventilées selon le sexe et l'âge

1. Les données recueillies régulièrement sur la démographie, la mortalité, la morbidité et les services de santé sont ventilées et présentées selon l'âge et le sexe et font l'objet d'une analyse sexospécifique.
2. Pourcentage de rapports d'évaluations participatives incluant des données sur ou traitant équitablement des besoins des femmes, des filles, des garçons et des hommes.
3. Suivi formel et mécanismes d'évaluation participative décrivant l'impact des crises humanitaires sur la santé des femmes, des filles, des garçons et des hommes.

Coordination avec l'ensemble des partenaires

1. Nombre d'acteurs sectoriels qui participent ou contribuent aux efforts de coordination inter-agences sur l'élaboration de programmes pour l'égalité entre hommes et femmes, réunions régulières du réseau genre incluses.
2. Le secteur/cluster dispose d'un plan d'action en matière d'égalité et a mis au point, en s'inspirant de la check-list figurant dans le guide de l'IASC, des indicateurs spécifiques aux projets qui sont mesurés régulièrement.

(extrait du guide de l'IASC 2007, Health – p. 4)

Violences sexuelles et sexospécifiques

(adaptation du résumé des directives du HCR sur la violence sexuelle, *Women's Commission for Refugee Women and Children*)

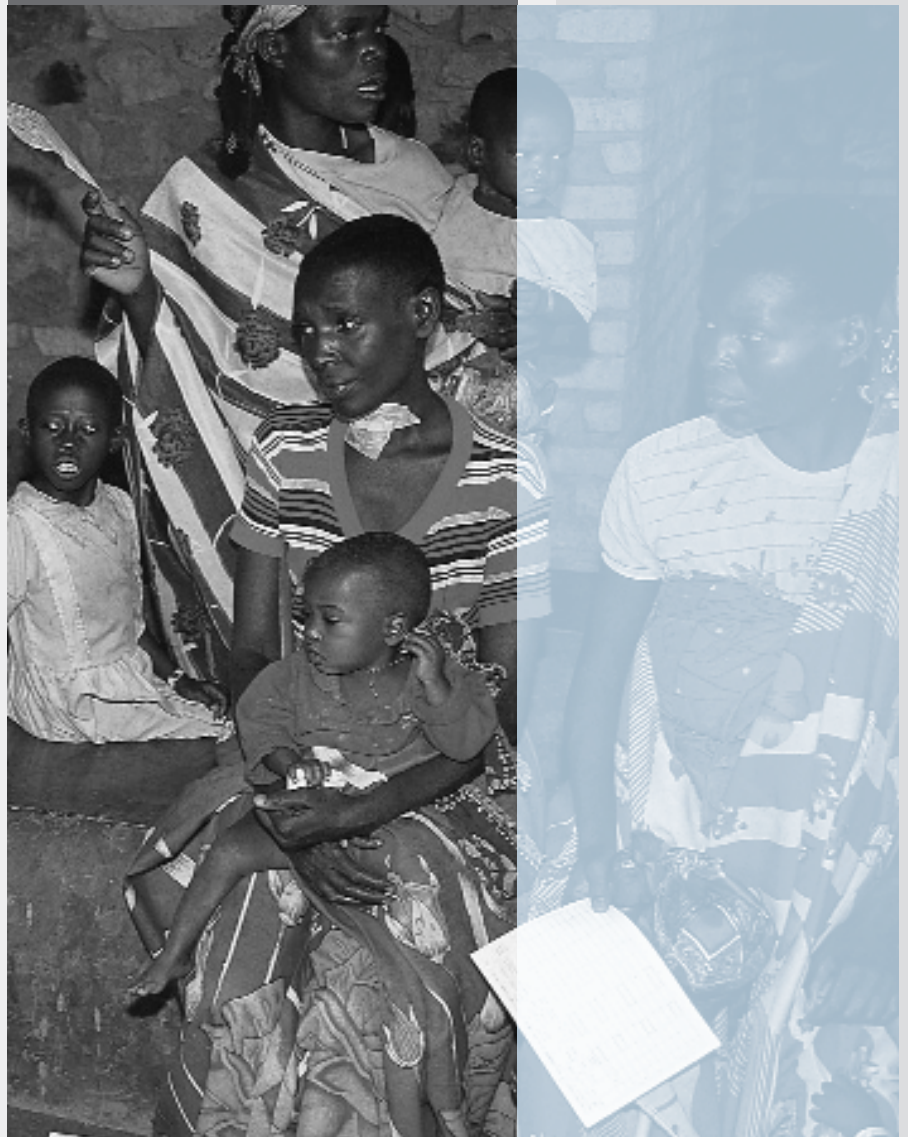
Les violences sexuelles et sexospécifiques sont une atteinte à des droits humains fondamentaux et sont considérées comme des actes criminels dans la plupart des pays. Ces violences ont des répercussions physiques et psychiques graves, allant souvent jusqu'à la mort.

Les violences sexuelles et sexospécifiques surviennent dans le cadre familial et au sein de la communauté. Elles prennent différentes formes de sévices physiques, sexuels et psychiques, notamment:

- actes sexuels non consentis,
- viols,
- mariages forcés,
- prostitution sous la contrainte,
- rapports sexuels avec des mineurs,
- mutilations génitales féminines,
- exploitation domestique,
- harcèlement sexuel.

De nombreux facteurs contribuent aux actes de violence sexuelle et sexospécifique, quel que soit le contexte. En général, les causes principales sont l'inégalité des sexes, les abus de pouvoir et le non-respect des droits humains. En situation de conflit provoquant des déplacements de population, femmes et enfants sont particulièrement vulnérables. Les violences sexospécifiques constituent un des grands facteurs de pauvreté à l'échelle mondiale; elles accélèrent la pandémie du VIH/sida et font obstacle à l'avènement de la paix, de la liberté et de la prospérité.

Les conséquences psychosociales des violences sexuelles mentionnées par les femmes et les filles incluaient la honte, la dépression, la stigmatisation, la maladie, les difficultés à faire face au quotidien et, dans le pire des cas, le suicide. Tous les groupes, mais surtout les hommes, se sentaient impuissants et, dans une certaine mesure, humiliés par la violence dirigée contre les femmes et les filles. (*The effects of conflict on health and well-being of women and girls in Darfur. Situational analysis report: conversations with the community, p. 6*)





Suivi

- Ne pas croire que les victimes évoqueront spontanément les violences subies. Les sévices physiques et sexuels sont un sujet extrêmement délicat; bien des personnes ne sont pas disposées à les dénoncer ou à en discuter.
- Reconnaître l'existence de la violence sexuelle dans le cadre domestique. Prudence et bon sens doivent guider toutes les réactions afin de ne pas aggraver la situation de la personne survivante, qui peut devoir ou vouloir retourner chez elle. Voici quelques symptômes physiques et psychiques de violence domestique: ecchymoses, fractures, complications en cours de grossesse, choc émotionnel, colère, épuisement, dépression, anxiété, désespoir, peur ou refus de rentrer chez soi, tentatives de suicide.

VIOLENCES SEXUELLES ET SEXOSPÉCIFIQUES – Définition

Violence physique, sexuelle et psychique exercée au sein de la famille et de la communauté, en particulier coups, sévices sexuels infligés aux filles, violences liées à la dot, viol conjugal, mutilations génitales et autres pratiques traditionnelles préjudiciables à la femme; violence non conjugale, violence inhérente à l'exploitation, au harcèlement sexuel et à l'intimidation au travail, dans les établissements scolaires et ailleurs, proxénétisme et prostitution forcée, violence perpétrée ou tolérée par l'État.

(Déclaration de l'ONU sur l'élimination de la violence à l'égard des femmes, articles 1 et 2, 1993)

Questions clés:

1. Les cas de violence sexuelle ou sexospécifique sont-ils correctement identifiés et traités?
2. Femmes et hommes sont-ils activement associés à la préparation et à la mise en œuvre des actions menées contre ce type de violence?
3. Des mesures de sécurité appropriées sont-elles prises pour prévenir et punir les actes de violence sexuelle et sexospécifique?





Prévention

- Assurer la sécurité des lieux d'accueil des réfugiés en associant les femmes et les filles à l'aménagement et au fonctionnement des camps et autres logements, de manière à réduire les risques d'agression sexuelle.
- Trouver parmi la population déplacée des groupes de femmes et de jeunes prêts à travailler avec les autorités, à diffuser et à collecter les informations nécessaires. Solliciter leur avis sur la façon de prévenir la violence sexuelle, conformément aux directives du HCR sur la protection des femmes réfugiées.

Mesures à prendre

- Élaborer des « protocoles post-viol » pour apporter aux victimes des services médicaux, juridiques et psychosociaux appropriés.
- Assurer la mise à disposition de contraceptifs d'urgence à prendre dans les 72 heures après le viol, afin de prévenir une grossesse et de réduire ainsi le traumatisme subi par la victime.
- Mettre à la disposition des réfugiés du personnel féminin de terrain parlant la langue locale. Assurer la présence d'agents de protection, de personnel soignant et d'interprètes féminins. Former également du personnel masculin pour venir en aide aux hommes qui ont subi des violences sexuelles ou qui comptent des victimes parmi les membres de leur famille.
- Informer les survivants que RIEN ne les oblige à se confier au personnel des ONG, aux médias ou aux agents de protection.
- Assurer l'enregistrement de tous les cas déclarés de violence sexuelle – de préférence en collaboration avec le personnel médical – et faciliter la remise de ces rapports aux autorités responsables de la protection juridique et physique (p. ex. HCR, Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe [OSCE], responsable du camp de réfugiés, police locale). Apporter au besoin de l'aide pour l'établissement des rapports et la poursuite des auteurs.



Points essentiels

- Assurer la sécurité physique et le bien-être des rescapés.
- Prévenir de nouvelles souffrances ou violences.
- Agir en fonction de l'intérêt des rescapés.
- Garantir une confidentialité inconditionnelle.
- Faire preuve de sensibilité, de compassion et de discrétion en assistant les rescapés.
- Veiller à utiliser enquêteurs, interprètes et médecins du même sexe que les victimes.

Adaptation du document «Sexual Violence in Refugee Crises – A Synopsis of the UNHCR Guidelines for Prevention and Response», Women's Commission for Refugee Women and Children. On trouvera le détail de ces recommandations, des mesures de prévention et de secours psychologique, médical et juridique sous <http://www.womenscommission.org>.

VIH/SIDA

Les catastrophes ont des incidences diverses sur la transmission du VIH/SIDA. L'effondrement des structures sociales, la perte de revenus, les violences et abus sexuels, le manque de structures sanitaires et scolaires ainsi que la mobilité accrue sont des facteurs aggravants, tandis qu'une meilleure protection, l'existence de services sanitaires, scolaires et sociaux peuvent contribuer à limiter la transmission du virus. La prévalence du VIH dans les communautés déplacées et avoisinantes est également un élément important (IAAG 2004, p. 3). Les agences d'aide humanitaire doivent évaluer la situation en tenant compte des éléments susceptibles d'accroître les risques pour certains groupes.

Questions clés:

1. Les besoins physiques et psychiques des hommes et des femmes qui vivent avec le VIH/sida sont-ils pris en compte de manière adéquate?
2. Mène-t-on des campagnes de prévention sensibles aux particularités culturelles et à la dimension genre?
3. Hommes et femmes sont-ils encouragés, par des conseils appropriés, à réduire les risques de transmission du VIH/sida?



Les populations mobiles – réfugiés, forces armées et forces de maintien de la paix, personnel humanitaire – sont généralement exposées aux risques inhérents à des rapports sexuels non protégés ainsi qu'à d'autres voies de transmission du virus suite

- à un isolement résultant de préjugés, de discriminations, de langues et de cultures différentes,
- à une séparation d'avec le partenaire sexuel régulier,
- au manque de soutien et d'amitiés,
- au désir d'intimité, de tendresse et de plaisir dans des circonstances éprouvantes,
- à l'anonymat,
- à la dynamique du pouvoir inhérente au commerce du sexe,
- au manque d'accès à des services sanitaires et sociaux,
- au risque accru de transfusions de sang contaminé.

(IAAG 2004)

Les femmes s'exposent aux risques inhérents à des rapports sexuels non protégés pour les raisons suivantes:

- désir d'intimité, de tendresse et de plaisir dans des circonstances éprouvantes,
- effondrement de leur communauté ou de leur famille, entraînant une séparation d'avec leur partenaire sexuel régulier,
- idées de soumission et d'innocence sexuelle des femmes,
- absence d'un pouvoir de négociation dans les rapports sexuels avec des hommes, y compris le commerce de son corps pratiqué comme stratégie de survie, avec les pressions économiques et les menaces de violence accrues,
- violence sexuelle,
- manque d'informations sur les pratiques sexuelles sans risque et sur l'utilisation de préservatifs (qui peut être aggravé par l'illettrisme ou l'analphabétisme ou par un niveau d'instruction insuffisant chez les femmes, mais aussi par le fait que des travailleurs sociaux masculins jugent plus facile de parler de sexe avec des hommes),

- difficulté d'obtenir des préservatifs (par manque de disponibilité, coût excessif, embarras, préjugés).

Les hommes courent les mêmes risques pour des raisons analogues:

- désir d'intimité, de tendresse et de plaisir dans des circonstances éprouvantes,
- effondrement de leur communauté ou de leur famille, entraînant une séparation d'avec leur partenaire sexuel régulier,
- relations sexuelles accrues entre hommes dans des situations où les femmes sont rares (soldats par exemple), associées à une certaine honte dans un environnement strictement masculin qui accroît la difficulté de communiquer et d'adopter une conduite sexuelle soucieuse de sécurité,
- idée que la virilité est synonyme d'agression, de prise de risques et de domination sexuelle,
- pouvoir de fixer les conditions de la relation sexuelle et d'ignorer les envies et les besoins du ou de la partenaire – lorsqu'il y a pression économique et culture de la violence,
- violence sexuelle (subie et/ou infligée),
- manque d'informations sur les pratiques sexuelles sans risque et sur l'utilisation de préservatifs (qui peut être aggravé par l'idée qu'un homme sait tout de la sexualité et n'a pas besoin de s'informer, ou encore par les préjugés face à certaines pratiques



sexuelles – entre hommes, par exemple – qui poussent au même réflexe),

- difficulté d'obtenir des préservatifs (par manque de disponibilité, coût excessif, embarras, préjugés).

Questions à poser concernant la transmission du virus par les rapports sexuels:

- L'aide humanitaire prend-elle en considération les besoins particuliers des femmes et des hommes, des filles et des garçons, ainsi que les différents risques auxquels les unes et les autres sont exposés?
- A-t-on tenu compte des motivations des hommes et des femmes en matière de sexualité et de rapports à risque, facteurs économiques et affectifs compris? Les programmes visant un changement comportemental reposent-ils sur la compréhension de ces facteurs?
- A-t-on proposé aux femmes des moyens de gagner leur vie, ce qui leur évite de se livrer au commerce du sexe et renforce leurs possibilités de refuser des rapports non protégés ou de négocier des rapports sans risque?
- Les stratégies d'information et d'éducation concernant les rapports protégés adaptent-elles leurs messages aux femmes et aux hommes? Tiennent-elles compte des obstacles spécifiques qui peuvent empêcher les femmes et les hommes d'accéder à l'information?

- A-t-on remis en question l'idée que les femmes doivent se montrer soumises et naïves sur le plan sexuel comme dans d'autres domaines? Encourage-t-on les femmes à avoir confiance en elles et à développer leur sens de la négociation?
- A-t-on remis en question l'idée que les hommes doivent être dominateurs sur le plan sexuel comme dans d'autres domaines?
- Les prostitués sont-ils suffisamment informés, bénéficient-ils des stratégies et de l'appui nécessaires pour obtenir de leurs clients des rapports sexuels protégés?
- Les clients des prostitués font-ils l'objet de campagnes visant à promouvoir les rapports protégés?
- Les forces armées et les forces de maintien de la paix ainsi que le personnel humanitaire sont-ils conscients des risques et des responsabilités inhérents aux rapports sexuels? Les a-t-on incités et aidés à changer les comportements à risque ou avilissants?
- Les enfants bénéficient-ils aussi d'une éducation sexuelle appropriée concernant les rapports protégés?
- Certains groupes sont-ils victimes de préjugés sur le VIH/sida (p. ex. prostitués, hommes ayant des rapports homosexuels, consommateurs de stupéfiants, migrants, réfugiés, militaires)? Ces préjugés suscitent-ils des actes de violence contre ces groupes? Cela les rend-ils plus désarmés, plus discrets sur leur comportement et moins enclins à en changer? Les programmes de lutte contre le VIH/sida combattent-ils les préjugés à l'égard du VIH/sida aussi bien qu'à l'encontre des groupes à risque (ou accentuent-ils involontairement ces préjugés)?
- Les politiques et les programmes existants luttent-ils contre les préjugés et les discriminations des communautés et des gouvernements locaux à l'égard des populations déplacées?
- Est-il possible d'obtenir des préservatifs pour les femmes aussi bien que pour les hommes, y compris des préservatifs «féminins»?
- Les interventions sur le VIH/sida sont-elles multisectorielles et globales dès le début du programme?





Questions à poser concernant le test de dépistage, les soins et les traitements

- L'accès au test volontaire et confidentiel, aux conseils, aux traitements et aux soins médicaux est-il ouvert à tous sans exception? Si l'on n'est PAS à même de garantir le caractère volontaire et confidentiel du test suivi de conseils professionnels, et en l'absence de traitement ou d'assistance aux personnes séropositives, à quoi sert le test? Fera-t-il plus de mal que de bien? Les personnes testées positif seront-elles plus disposées à opter pour des rapports protégés? Subiront-elles préjugés et violences? Les personnes testées négatif seront-elles plus disposées à opter pour des rapports protégés? Subiront-elles préjugés et violences pour le simple fait de s'être soumises au test? Les femmes qui passent le test ou dont celui-ci se révèle positif seront-elles considérées comme immorales et subiront-elles davantage de préjugés et de violences?
- Les personnes – femmes et hommes – qui vivent avec le VIH/sida sont-elles associées à la prévention et aux soins? Peut-on les aider à partager leurs expériences et leur connaissance du sujet sans les exposer à un risque accru de stigmatisation et de discrimination?
- Les stratégies d'information et d'éducation combattent-elles les préjugés envers les personnes qui vivent avec le VIH/sida (ou bien accentuent-elles involontairement ces préjugés)?
- Des traitements sont-ils disponibles contre les infections opportunistes? Dispose-t-on de traitements antirétroviraux? Les femmes en sont-elles privées en raison d'obstacles spécifiques (p. ex. préjugés, impossibilité d'annoncer leur séropositivité à d'autres membres de la famille, coût du traitement, santé des femmes ne faisant pas partie des priorités familiales, éloignement du lieu de traitement, dispensateurs de soins médicaux masculins, soins arbitraires ou discriminatoires)? Ces obstacles sont-ils abordés concrètement?
- Les soins et l'assistance aux personnes malades ou traumatisées incombent-ils aux femmes? Comment les soulager de ce fardeau?
- Les programmes de traitement, de soins et de prévention du VIH/sida sont-ils intégrés dans les services de santé sexuelle et reproductive et coordonnés avec ces derniers? Se soutiennent-ils mutuellement?



Prostitution

Questions clés:

1. Les prostitués femmes et hommes (ou transgenres) sont-ils traités avec respect et confidentialité?
2. Les besoins spécifiques des prostitués femmes et hommes (ou transgenres) sont-ils pris en compte?
3. Les prostitués femmes et hommes (ou transgenres) sont-ils associés aux consultations spécifiques, par exemple sur la santé, sur des questions psychologiques, etc.?

La prostitution volontaire chez les femmes et, à un degré moindre, chez les hommes et les transgenres tend à augmenter lors de bouleversements sociaux qui favorisent ce commerce tout en exerçant une pression économique accrue. Il peut être difficile de distinguer la prostitution volontaire de la prostitution forcée, et la migration du trafic. L'aide humanitaire se trouve ainsi confrontée à un dilemme. Tandis que la traite est condamnée en tant que violation des droits humains (Amnesty International 2004), on recommande de plus en plus d'aborder la prostitution sans porter de jugement de valeur (OMS 2004), et les organisations de prostitués, telle Durbar en Inde, voient dans la prostitution une source légitime de revenus (cf. ci-après). Deux stratégies sont envisageables face à ce dilemme:



Œuvrer à l'amélioration du sort de tous les prostitués, qu'ils soient contraints ou volontaires

- en se gardant de porter des jugements de valeur;
- en s'assurant que les interventions ne causent pas de dommages;
- en garantissant le respect des droits des prostitués à une vie privée (confidentialité, anonymat);
- en respectant les droits humains des prostitués et leur dignité fondamentale;
- en respectant les opinions, les connaissances et l'expérience de vie des prostitués;
- en associant les prostitués et, au besoin, d'autres membres de la communauté à toutes les phases de la conception et de la réalisation des interventions;
- en reconnaissant que les prostitués sont en général hautement motivés à améliorer leur état de santé et leur bien-être et qu'ils sont partie prenante à la solution;
- en stimulant les capacités et l'émergence de leaders parmi les prostitués, afin de favoriser leur participation effective et de développer l'autonomie de leur communauté;
- en reconnaissant le rôle joué par les clients dans la transmission du VIH – i.e. en ciblant tout le milieu de la prostitution, clients et tiers compris, plutôt que les seuls prostitués;
- en reconnaissant que la prostitution comporte de nombreuses facettes et en s'adaptant à cette diversité.

(extrait du WHO Sex Work Tool Kit 2004)



Œuvrer avec les prostitués à la prévention du trafic d'êtres humains

Les prostitués eux-mêmes peuvent combattre efficacement le trafic, dans la mesure où ils agissent de l'intérieur. Durbar, un forum de prostitués (hommes, femmes et transgenres) constitué dans le Bengale occidental est intervenu pour enrayer la traite dans cette région de l'Inde.





Pour mettre fin au trafic d'êtres humains dans la prostitution, il faut s'assurer que tous les propriétaires et tenanciers de maisons de passe soient soumis à des normes les empêchant de recruter des prostitués dans les réseaux de traite. Durbar rejette les «opérations de délivrance» que privilégient la police, les travailleurs sociaux et les ONG luttant contre le trafic. Ces «sauveteurs» ne consultent jamais les prostitués sur leurs aspirations, violent leurs droits en les chassant de leurs logements et de leurs lieux de travail, les insultent et les maltraitent durant leurs expéditions punitives, puis les enferment dans des centres de détention provisoire pour indigents et délinquants, selon des méthodes qui ressemblent à celles employées par les trafiquants. La «réhabilitation» peut se révéler tout aussi coercitive et créer des conditions de nature à poursuivre l'exploitation des prostitués: les tenanciers de maisons de prostitution ou de petits imposeurs se posent en protecteurs pour, plus tard, mieux extorquer de l'argent aux prostitués ou les obliger à travailler comme des esclaves.

Afin de faire concrètement échec au trafic, Durbar a institué en 1999 des comités d'auto-surveillance à Calcutta [puis dans tout le Bengale occidental]. Ces comités s'emploient à atténuer les violences envers les prostitués auxquelles se livrent les tenanciers de maisons de passe, les loueurs de chambres, les souteneurs, les hooligans locaux ou la police, à établir des canaux d'information dans les quartiers chauds, par lesquels les membres du comité peuvent vérifier si des enfants ou des adultes viennent grossir les rangs de la prostitution par le biais de la traite ou si l'un ou l'autre est astreint à travailler contre son gré, à identifier ceux qui proviennent de la traite et à les encourager à solliciter l'aide du comité pour sortir de cette situation, à organiser des consultations d'assistance psychologique et médicale et, enfin, dans le cas particulier des enfants, à organiser leur rapatriement en chargeant des représentants du comité de les raccompagner chez eux ou, s'ils s'y refusent, de les conduire à des centres d'hébergement tenus par le gouvernement et à maintenir des contacts avec eux pour leur éviter d'être stigmatisés ou réintégrés dans un réseau de trafic. (Bandyopadhyay et al. 2004, p. 7-8)

Trafic d'êtres humains

À la fin de 2002, on comptait une quarantaine de millions de personnes déplacées dans le monde, soit 15 millions de réfugiés et 25 millions de déplacés à l'intérieur de leurs frontières nationales (IRC). Mais il n'existe pas de statistique probante quant au nombre de victimes de trafics, la notion même de trafic ou de traite étant variable et contestée. L'idée que des gens puissent être enlevés et «expédiés» vers un autre pays est de plus en plus considérée comme un mythe (Pfister 2004). Il semble que le départ vers une autre région ou un autre pays, motivé par les raisons habituelles d'émigrer – aspiration à une vie meilleure, fuite devant un conflit, crise, pauvreté, persécution ou autres pressions –, soit souvent organisé par des personnes connues des candidats à l'émigration. Ce qui en fait un trafic plutôt qu'une migration, c'est l'usage, à un moment ou à un autre, de la tromperie ou de la contrainte par les trafiquants. Ces pratiques invalident le consentement de la personne migrante et aboutissent à diverses formes d'exploitation et de violation des droits humains. Les femmes sont le plus souvent destinées à la prostitution, les hommes étant plutôt obligés de faire des travaux dangereux dans le domaine du bâtiment notamment. Quant aux enfants, ils sont exploités à des fins sexuelles ou pour mendier, parfois pour des travaux domestiques. Les situations d'urgence et les crises structurelles entraînent souvent une augmentation du trafic d'êtres humains.

Si les acteurs internationaux – y compris l'aide humanitaire – peuvent contribuer à prévenir le trafic et à protéger les victimes, ils sont parfois (en partie) à l'origine du problème.



Au deuxième semestre 1999, 40 000 militaires de la KFOR ont été déployés et des centaines d'agents de la Mission des Nations Unies pour le Kosovo MINUK ont débarqué au Kosovo, en même temps que le personnel de plus de 250 ONG internationales. Dans les mois qui ont suivi l'arrivée de la KFOR, on a relevé la présence de maisons de prostitution à proximité des bases militaires occupées par les forces internationales de maintien de la paix. Le Kosovo est ainsi devenu une destination importante pour les femmes contraintes à la prostitution. Le petit marché de la prostitution locale s'est transformé en une industrie à grande échelle, principalement contrôlée par des réseaux du crime organisé.

Si des femmes échappent aux trafiquants ou sont «sauvées» par la police, certaines d'entre elles sont victimes de violations des droits humains commises par des fonctionnaires. Elles sont arrêtées et emprisonnées pour prostitution ou immigration illégale, sans bénéficier des droits fondamentaux acquis aux détenus. Celles que l'on reconnaît victimes du trafic de femmes n'obtiennent pas réparation et seules quelques-unes bénéficient d'une protection, d'une aide et de prestations appropriées. Certaines réalisent qu'elles ne seront que peu ou pas du tout protégées contre leurs souteneurs-trafiquants si elles témoignent en justice. Tout au long de ce processus, les femmes font face à des discriminations en raison de leur sexe, de leur origine ethnique et/ou de la perception que l'on a de leur «métier».

L'Organisation internationale pour les migrations (OIM) a officiellement constaté au début de l'an 2000 que la KFOR et la MINUK étaient un facteur du trafic de femmes. Néanmoins, en février 2001, l'OIM nuance ce constat: «Le fait que vous ayez 45 000 étrangers au Kosovo pourrait être un élément de l'équation, mais ce n'est certainement pas toute l'équation.». Le trafic des femmes a également été favorisé au Kosovo par la proximité de pays sources et de routes du trafic bien établies transitant par l'Albanie à destination de l'Union européenne (UE), ainsi que par la coopération entre les réseaux du crime organisé serbes, albanais, kosovo-albanais et macédoniens. Le manque de policiers expérimentés et les carences du système judiciaire ont aussi facilité le développement de la traite. *(Extraits d'un rapport d'Amnesty International, 2004)*



**Questions clés:**

1. S'est-on assuré que le personnel humanitaire et les agents de sécurité n'interviennent à aucun niveau dans le trafic (p. ex. en tant que clients, assistants de réseaux de trafic, etc.)?
2. A-t-on pris des mesures adéquates pour le cas où des victimes seraient identifiées (mesures de protection, etc.)?
3. Soutient-on les structures/réseaux existants qui luttent contre ce trafic?

Conseils de prévention

- S'assurer que toutes les forces militaires et les forces de maintien de la paix, le personnel des ONG et des agences d'aide humanitaire soient pleinement conscients des normes éthiques à respecter (p. ex. le code de conduite de l'ONU et les règlements sur le trafic). Toute dénonciation de violations du code de conduite ou des droits humains – dont celles commises contre des femmes et des filles victimes d'un trafic – doit donner lieu à une enquête approfondie et les suspects reconnus coupables doivent faire l'objet d'une procédure disciplinaire ou criminelle.
- S'associer aux efforts de développement à long terme déployés pour améliorer la situation générale.
- Apporter une aide matérielle et des opportunités économiques aux personnes – en particulier aux femmes – qui, sinon, pourraient être tentées de chercher ailleurs une vie meilleure. Le fait d'assurer aux femmes un accès équitable à l'aide humanitaire réduira les risques de les voir partir ou suivre des trafiquants.
- Augmenter les possibilités de migration normale contribue à restreindre le marché des trafiquants et des passeurs.
- Légaliser l'industrie du sexe et créer des opportunités d'ouverture, tout en apportant un soutien aux organisations de prostituées, permet de venir en aide plus facilement aux victimes du trafic de femmes qui sont exploitées sexuellement.



Conseils de protection

Pour que les victimes de trafic puissent et veuillent témoigner, et acceptent de se faire aider:

- leur garantir une discrétion absolue;
- leur offrir aussi bien le droit de rester sur place qu'une aide au retour si celui-ci est vraiment souhaité, ainsi qu'une réintégration sociale et économique;
- les aider à surmonter leur stress et leurs traumatismes psychiques, proposer une assistance médicale indépendamment de leur décision de rester ou d'être rapatriées (Pfister).

Il sera sans doute nécessaire d'accomplir un travail de sensibilisation approfondi à l'égard des autorités de police et des institutions locales et nationales pour parvenir à ces résultats.

Pour des directives plus détaillées concernant le trafic d'êtres humains, voir OSCE (sans date); UNHCR 2003; UNHCHR 2002.





Publication

Direction du développement
et de la coopération (DDC)
Département fédéral des
affaires étrangères (DFAE)
3003 Berne
www.deza.ch

Commandes:

DDC Centre de distribution
Téléphone +41 31 322 44 12
Télécopie +41 31 324 13 48
info@deza.admin.ch
Disponible en français, anglais et espagnol

Editeur:

Section Gouvernance/Unité Genre,
Aide Humanitaire

Auteur:

Bridge, Institute of Development Studies,
Brighton

Mise en page:

Naceur Ben M'Barek
nbn visuelle kommunikation, Berne

© DDC 2008